

Préavis N° 17 - 2011 au Conseil communal

Budget année 2012

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 2 novembre 2011

Table des matières

1. Objet du préavis	3
2.1. Analyse des charges	4
2.1.1.1. Autorité et personnel	6
2.1.1.2. Biens, services et marchandises	8
2.1.1.3. Aides et subventions	12
2.1.2. Charges non maîtrisables	13
2.1.2.1. Intérêts passifs	15
2.1.2.2. Amortissements	16
2.1.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités	17
2.1.2.3.1. Réforme policière	17
2.1.2.3.2. Financement de la facture sociale	20
2.1.2.3.3. Financement de la péréquation directe horizontale	25
2.1.2.3.4. Charges péréquatives - Récapitulatif	26
2.1.2.3.5. Transports publics	28
2.1.2.3.6. Reports de charges cantonales - Conclusions	29
2.1.3. Charges internes	29
2.1.3.1. Imputations internes (charges)	29
2.1.3.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux	30
2.1.4. Analyse des charges - Récapitulation	32
2.2. Analyse des revenus	33
2.2.1. Revenus fiscaux	33
2.2.1.1. Impôt sur le revenu	36
2.2.1.2. Impôt sur la fortune	36
2.2.1.3. Impôt spécial sur les étrangers	37
2.2.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés	38
2.2.1.5. Impôt sur le capital des sociétés	38
2.2.1.6. Impôt sur les droits de mutation	38
2.2.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers	39
2.2.1.8. Recettes fiscales - Conclusion	39
2.2.2. Revenus non fiscaux	40
2.2.3. Revenus internes	42
2.2.4. Analyse des revenus - Récapitulation	44
2.2.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation	46
3. Equipement de modernisation des réseaux (EMR)	47
4. Conclusions	48

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

La Municipalité a souhaité, par le présent préavis, donner une explication complète sur son projet de budget 2012, par le biais d'une analyse détaillée des charges et des revenus.

Les exercices 2006 à 2010 se sont bouclés avec des excédents de revenus. Ces bons résultats ont été rendus possibles grâce à des recettes exceptionnelles, à une baisse de notre participation au financement des charges péréquatives, ainsi qu'aux effets d'une excellente conjoncture qui s'est concrétisée par d'importantes rentrées fiscales. Les mesures d'assainissement financier mises en place dès 2003 par la Municipalité ont également contribué à ces résultats.

Malgré la situation économique incertaine, l'année 2011 s'annonce dans la même tendance que ces cinq dernières années. En effet, le niveau attendu des recettes fiscales (qui devrait être proches de celles prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2011), une bonne maîtrise des charges communales, ainsi que le décompte final favorable de la péréquation 2010, sont autant d'éléments qui contribueront, selon toute vraisemblance, à un résultat des comptes à nouveau positif pour l'année 2011.

Dans l'élaboration du budget 2012, la Municipalité s'est efforcée de contenir l'évolution de nos charges maîtrisables (sans la police); celles-ci progressent toutefois de 2.7 %. Cette progression est due pour l'essentiel, à un léger ajustement de l'effectif du personnel (+1.35 ETP), à un changement dans la comptabilisation des rémunérations des mamans de jour, au développement de nos structures d'accueil de l'enfance, ainsi qu'à l'introduction d'une subvention pour le transport des jeunes en formation.

L'écart de nos charges maîtrisables par rapport aux comptes 2010 (sans la police) est plus conséquent (15.1%) ; une explication détaillée de cet écart est donnée dans le préavis.

Enfin, le budget de l'année 2012 est très largement influencé par l'entrée en vigueur, dès le 1^{er} janvier 2012, de la réforme policière vaudoise qui aura des conséquences non négligeables sur le niveau des charges de notre Commune ainsi que sur la péréquation intercommunale, mais qui modifie également notre structure budgétaire, rendant les comparaisons difficiles. Cette réforme aura de plus un effet sur notre fiscalité, par une « bascule » de deux points d'impôts en faveur de toutes les communes vaudoises. Ainsi, le taux d'imposition de notre Commune, dans le cadre de l'élaboration du budget 2012, sera de 65.0 au lieu de 63.0, hausse compensée par une baisse équivalente du coefficient cantonal.

Malgré les incertitudes économiques et l'évolution des marchés boursiers, le budget 2012 qui vous est soumis, présente un résultat équilibré.

A l'instar du budget de l'année 2011, conformément à l'article 9 de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (CISTEP), le budget de la CISTEP doit être adopté par la majorité des Conseils communaux des communes membres. Ce dernier vous est présenté en annexe et fait l'objet d'une conclusion séparée. Les montants indiqués dans ce document concernent l'ensemble des communes membres. La participation de Pully s'élèvera à CHF 70'000.00 pour l'année 2012 (compte 460.3526).

2. Analyses

Le budget communal est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

La comparaison avec le budget communal 2011 est établie sur la base du budget voté par le Conseil communal (sans les demandes de crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges et des revenus entre le budget 2012, le budget 2011 voté par le Conseil communal, les comptes 2010 et les comptes 2009 (en CHF) :

	Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Comptes 2009
Total des charges	137'109'000.00	135'233'400.00	129'069'495.47	135'556'665.97
Total des revenus	137'156'400.00	135'624'900.00	131'897'855.69	141'629'212.05
Résultats (- = Bénéfice)	-47'400.00	-391'500.00	-2'828'360.22	-6'072'546.08

2.1. Analyse des charges

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- Les charges maîtrisables ;
- Les charges non maîtrisables ;
- Les charges internes.

2.1.1. Charges maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux autorités et au personnel ;
- Charges relatives aux biens, services et marchandises ;
- Charges relatives aux aides et subventions octroyées.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2012 et le budget 2011 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2012	Budget 2011	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	26'120'900.00	31'341'100.00	-5'220'200.00	-16.7%
Biens, services et marchandises	21'701'800.00	22'460'300.00	-758'500.00	-3.4%
Aides et subventions	6'337'600.00	5'860'700.00	476'900.00	8.1%
Total des charges maîtrisables	54'160'300.00	59'662'100.00	5'501'800.00	-9.2%

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2012 et les comptes de l'année 2010 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2012	Comptes 2010	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	26'120'900.00	29'241'258.00	-3'120'358.00	-10.7%
Biens, services et marchandises	21'701'800.00	19'158'530.34	2'543'269.66	13.3%
Aides et subventions	6'337'600.00	5'019'808.42	1'317'791.58	26.3%
Total des charges maîtrisables	54'160'300.00	53'419'596.76	740'703.24	1.4%

En analysant les données figurant dans les tableaux ci-dessus, nous remarquons que les charges relatives aux autorités et au personnel diminuent de 16.7% par rapport au budget 2011 et de 10.7% par rapport aux comptes 2010.

Cette forte diminution provient du transfert du personnel de police, dès le 1^{er} janvier 2012, à l'Association intercommunale. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2012, le personnel rattaché à la police ne fera plus partie du personnel communal. Par conséquent, les comparatifs des charges maîtrisables avec le budget 2011 et les comptes de l'année 2010 ne sont, en l'état, pas représentatifs. C'est pour cette raison qu'il y a lieu de sortir les charges relatives aux activités de police afin d'établir des comparaisons correctes.

Tableau comparatif des charges maîtrisables (sans les charges de police) entre le budget 2012 et le budget 2011 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2012	Budget 2011	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	26'120'900.00	25'158'500.00	962'400.00	3.8%
Biens, services et marchandises	21'701'800.00	21'709'300.00	-7'500.00	-0.1%
Aides et subventions	6'337'600.00	5'857'500.00	480'100.00	8.2%
Total des charges maîtrisables	54'160'300.00	52'725'300.00	1'435'000.00	2.7%

Tableau comparatif des charges maîtrisables (sans les charges de police) entre le budget 2012 et les comptes de l'année 2010 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2012	Comptes 2010	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	26'120'900.00	23'602'690.20	2'518'209.80	10.7%
Biens, services et marchandises	21'701'800.00	18'455'600.34	3'246'199.66	17.6%
Aides et subventions	6'337'600.00	5'016'668.42	1'320'931.58	26.3%
Total des charges maîtrisables	54'160'300.00	47'074'958.96	7'085'341.04	15.1%

En analysant les données figurant dans les deux tableaux ci-dessus, nous constatons que les charges relatives aux autorités et au personnel, sans la Police, augmentent de 3.8% par rapport au budget 2011 et de 10.7% par rapport aux comptes de l'année 2010.

2.1.1.1. Autorité et personnel

Au niveau des charges salariales, le budget 2012 manque de lisibilité puisqu'il tient compte du départ du personnel de la Police vers l'Association intercommunale. Il présente en réalité une augmentation d'un peu plus de CHF 960'000.00 par rapport au budget 2011.

Veillez trouver ci-dessous, un tableau récapitulatif des variations de l'effectif du personnel communal (sans la Police) :

<u>Eléments</u>	<u>Augmentations</u> <u>de postes</u> <u>(en ETP)</u>	<u>Diminutions</u> <u>de postes</u> <u>(en ETP)</u>	<u>Variation</u> <u>effectif net</u> <u>(en ETP)</u>
Archives communales	0.80		0.80
Cadastre communal	0.80		0.80
Bibliothèque municipale (jeunesse)	0.50		0.50
Piscines	0.40		0.40
Réfectoires scolaires primaires	0.60		0.60
Office de la population	0.20		0.20
Diverses augmentations	0.50		0.50
Service des finances		-1.00	-1.00
Bibliothèque scolaire		-1.00	-1.00
Services industriels		-0.45	-0.45
Totaux	3.80	-2.45	1.35

Ajustement de l'effectif du personnel

L'augmentation s'explique par une progression très légère des effectifs (+1.35 EPT) qui résulte de la pérennisation de deux postes. Tout d'abord, nous souhaitons conserver l'adjointe de l'archiviste. Après trois ans en qualité d'auxiliaire à 80%, nous avons estimé qu'il était intéressant de pouvoir garder ses compétences et surtout continuer le travail de fond qui est effectué dans les services pour le suivi des archives et la mise en place, petit à petit, d'un véritable « records management » (aide au classement et tri des dossiers).

D'autre part, suite à une maladie de longue durée, nous avons engagé un collaborateur à 80% pour un remplacement au cadastre. Mandaté désormais par les Communes de Paudex et de Belmont-sur-Lausanne pour effectuer des travaux en relation avec la gestion d'information du territoire, nous proposons de garder ce collaborateur afin d'être en mesure d'effectuer ces nouvelles tâches, qui seront bien évidemment facturées aux communes partenaires. Quant au poste de bibliothécaire scolaire, il est définitivement transféré à l'Etat de Vaud. Nous avons cependant prévu un poste de bibliothécaire jeunesse à 50% afin de continuer à offrir aux jeunes pulliérans une offre de lecture en dehors des heures d'ouverture de l'école. Enfin, d'autres services ont reçu des petits renforts en demandant à certains collaborateurs d'augmenter leur taux de travail dans des proportions allant de 10% à 40%, principalement pour tenter de diminuer la masse des heures supplémentaires qui grandit de manière inquiétante. A noter également que nous avons supprimé deux postes prévus au Service des finances et aux Services industriels qui n'ont finalement pas été repourvus, les tâches qui leurs étaient dévolues ayant été repoussées.

Auxiliaires et formations

Le budget des auxiliaires subit une hausse qui s'explique par le fait que nous avons décidé de privilégier les solutions temporaires afin de nous adapter au mieux aux besoins fluctuants de certains services et ainsi éviter de pérenniser des postes inutilement. Nous continuons d'ailleurs activement nos efforts de formation des jeunes en prenant des

stagiaires de diverses écoles (UNIL, EPFL, HEIGvd, CNPV) et nous avons également augmenté notre nombre d'apprentis (actuellement 25).

Provision pour indexation et augmentations statutaires

Pour 2012, nous avons tenu compte d'une indexation de 0.5% qui ne sera donnée que si l'indice est plus haut que celui actuellement indiqué dans la grille des salaires. Enfin, comme chaque année, nous avons prévu des augmentations statutaires qui sont attribuées ou non au terme de la procédure d'évaluation.

Accueillantes en milieu familial

La cause principale de cette progression par rapport au budget précédent provient d'une présentation plus réaliste du poste des accueillantes en milieu familial (compte 760.3012). En effets ces dernières sont salariées par la Commune mais leur salaire est complètement refacturé aux parents. Néanmoins, cette masse salariale est versée par nos services et nous avons décidé de la faire apparaître en tant que telle pour plus de transparence, puisque ces personnes sont des salariées auxiliaires au même titre que les autres. Ainsi, la rémunération globale de ces collaboratrices est de CHF 510'000.00 par an.

Rappel des augmentations 2010/2011

Par rapport aux comptes 2010, l'augmentation importante de 10.7% (sans la Police) provient principalement, outre les raisons évoquées ci-dessus, des ressources importantes demandées sur le budget 2011, soit 7.05 postes nouveaux (démarrage du PALM, police de construction, réseau d'assainissement et la communication), ainsi que du cumul des augmentations et de l'indexation des salaires sur deux ans, représentant presque la somme de CHF 600'000.00. A noter qu'en 2011, aucune indexation n'a finalement été donnée et que, comme chaque année, l'entier des augmentations prévues n'a pas été attribué.

Les augmentations de postes sont donc contenues même si l'administration, dans de nombreux services, travaille en flux tendu et cumule les heures supplémentaires à la moindre absence. Nous travaillons également de plus en plus sur des solutions temporaires, voire d'externalisation, en cas de maladie ou d'accident afin d'éviter ce phénomène.

2.1.1.2. Biens, services et marchandises

Nous remarquons que les achats de biens, services et marchandises, sans la Police, sont à peu près au même niveau que ceux prévus dans le cadre de l'élaboration du budget 2011. Par contre, par rapport aux comptes de l'année 2010, nous devons constater une progression importante de ce type de charges (sans la Police).

L'augmentation d'un peu plus de CHF 3.2 mios par rapport aux comptes de l'année 2010 provient des postes suivants :

	<u>Montants (en CHF)</u>	
a) Achat mobilier, machines bureau	CHF	194'400.00
b) Achat machines, matériel exploit.	CHF	436'300.00
c) Achat d'eau	CHF	176'600.00
d) Achat et consommation d'électricité	CHF	150'700.00
e) Entretien des bâtiments	CHF	728'200.00
f) Entretien du réseau routier	CHF	128'200.00
g) Entretien signalisation routière	CHF	195'800.00
h) Entretien des canalisations	CHF	136'500.00
i) Entretien parcs et zones de loisirs	CHF	336'200.00
j) Frais d'honoraires et frais expertises	CHF	184'200.00
k) Emolument pour taxation	CHF	100'200.00
l) Frais de transports	CHF	155'600.00
m) Impôts et taxes	CHF	218'200.00
n) Divers	CHF	105'100.00
Total	CHF	3'246'200.00

a) Achat de mobilier et de machines de bureau

C'est la somme totale de CHF 534'100.00 qui a été prévue dans le budget 2012, soit une augmentation d'environ CHF 194'400.00 par rapport aux comptes 2010 (sans la Police). Cette progression provient pour l'essentiel de l'informatique. En effet, cela concerne notamment des acquisitions de matériel dans le cadre de la redondance des sites, de matériel pour l'environnement test ainsi que le renouvellement du matériel informatique (renouvellement du Firewall et écrans).

Il est à noter que les sommes prévues dans le cadre du renouvellement informatique feront l'objet d'un prélèvement sur le fonds de renouvellement informatique. Par conséquent, ceci n'aura aucune conséquence sur le résultat de notre Commune.

b) Achat de machines, matériel d'exploitation

C'est la somme totale de CHF 867'600.00 qui a été prévue dans le budget 2012, soit une progression d'environ CHF 436'300.00 par rapport aux comptes 2010 (sans la Police). Cette hausse s'explique en grande partie de la manière suivante :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Achat de matériel de menuiserie (bois, panneaux, lames, scies)	CHF	25'000.00
Achat abonnements et tickets entrée piscines	CHF	23'000.00
Liaison fibre optique Prieuré-Octogone	CHF	70'000.00
Remplacement d'appareils électroménagers dans appartements	CHF	30'000.00
Remplacement système éclairage Maison Pulliérane	CHF	27'000.00
Achat d'un GPS pour le service technique	CHF	20'000.00
Achat de corbeilles à papier en inox pour la voirie	CHF	50'000.00
Achat d'un aspirateur de rue pour la voirie	CHF	20'000.00
Remplacement appareils électroménagers Collège A. Reymond	CHF	20'000.00
Achat instrument télégestion pour le réseau d'eau	CHF	90'000.00
Matériel réseau d'eau (génératrice, pompe, outillage, ...)	CHF	17'500.00
Matériel réseau électrique (outillage, équipements, poulies, ...)	CHF	33'000.00
Diverses acquisitions de matériel	CHF	10'800.00
Total augmentation achats machines + mat. d'exploitation	CHF	436'300.00

c) Achat d'eau

C'est la somme totale de CHF 1'891'700.00 qui a été prévue dans le budget 2012, soit une progression d'environ CHF 176'600.00 par rapport aux comptes 2010 (sans la Police). Cette hausse s'explique en grande partie par l'achat d'eau à la Ville de Lausanne pour notre réseau et de l'augmentation de la consommation d'eau de nos infrastructures sportives.

d) Achat et consommation d'électricité

C'est la somme totale de CHF 4'121'900.00 qui a été prévue dans le budget 2012, soit une progression d'environ CHF 150'700.00 par rapport aux comptes 2010 (sans la Police). Cette hausse s'explique en grande partie par l'achat de services systèmes à Swissgrid dans le cadre du réseau électrique.

e) Entretien des bâtiments communaux

C'est la somme totale de CHF 2'458'700.00 qui a été prévue dans le budget 2012, soit une progression d'environ CHF 728'200.00 par rapport aux comptes 2010 (sans la Police). Cette hausse s'explique en grande partie par des travaux devant être impérativement effectués suite à des mises en conformité et à des reports les années précédentes :

<u>Description</u>	<u>Bâtiment</u>		<u>Montants</u>
Mise conformité installations CVSE	Divers bâtiments	CHF	115'000.00
Mise conformité suite expertises	Divers bâtiments	CHF	70'000.00
Rempl. + mise à niveau DI	Pré-de-la-Tour 11	CHF	50'000.00
Aménagement + rénov. bureaux	Damataire 13	CHF	45'000.00
Modernisation ascenseur	Pl. Neuve 4	CHF	58'000.00
Remplacement fenêtres	Alpes 16	CHF	45'000.00
Remplacement éclairage	Foyer Maison Pulliérane	CHF	27'000.00
Réfection locaux	Reymondin 1	CHF	46'000.00
Mise conformité escalators	Escalators Verdaine	CHF	40'000.00
Réfection revêtements sol classes	Divers collèges	CHF	60'000.00
Climatisation local œuvres d'art	Collège des Alpes	CHF	78'000.00
Rempl. borne accès parking cour	Collège Principal	CHF	31'000.00
Rénovation revêtements sol	Collège A. Reymond	CHF	45'000.00
Divers travaux	Divers bâtiments	CHF	18'200.00
Total augmentation travaux		CHF	728'200.00

f) Entretien du réseau routier

C'est la somme totale de CHF 418'000.00 qui a été prévue dans le budget 2012, soit une hausse d'environ CHF 128'200.00 par rapport aux comptes 2010 (sans la Police). Cette augmentation s'explique en grande partie par des travaux de réfection sur l'av. de Lavaux et sur le ch. du Viaduc.

g) Entretien de la signalisation routière

C'est la somme totale de CHF 215'500.00 qui a été prévue dans le budget 2012, soit une hausse d'environ CHF 195'800.00 par rapport aux comptes 2010 (sans la Police). Cette augmentation s'explique en grande partie par l'entretien des installations liées à l'éclairage public.

h) Entretien des canalisations

C'est la somme totale de CHF 693'200.00 qui a été prévue dans le budget 2012, soit une hausse d'environ CHF 136'500.00 par rapport aux comptes 2010 (sans la Police). Cette augmentation s'explique en grande partie par la pose d'un Molok et le contrôle de canalisations privées.

i) Entretien des parcs et des zones de loisirs

C'est la somme totale de CHF 1'246'600.00 qui a été prévue dans le budget 2012, soit une hausse d'environ CHF 336'200.00 par rapport aux comptes 2010 (sans la Police). Cette augmentation s'explique en grande partie par la réfection et la sécurisation de places de jeux, par l'abattage et le renouvellement d'arbres, par la recherche de fuite d'eau sur le réseau d'arrosage, par divers aménagements paysagers et par la réhabilitation du bassin du « Cygne » du Port de Pully.

j) Frais d'honoraires et frais d'expertises

C'est la somme totale de CHF 1'544'200.00 qui a été prévue dans le budget 2012, soit une hausse d'environ CHF 184'200.00 par rapport aux comptes 2010 (sans la Police).

Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Mise en place d'un second SAN (informatique)	CHF	47'000.00
Accompagnement de projets et mise en place schéma directeur	CHF	36'000.00
Stratégie future gestion postes de travail informatiques	CHF	28'500.00
Orthophoto et vol laser avec Ville de Lausanne	CHF	45'000.00
Poursuite études sur le parascolaire et des besoins	CHF	25'000.00
Augmentation de divers mandats	CHF	2'700.00
Total augmentation des frais d'honoraires et d'expertises	CHF	184'200.00

k) Emolument pour taxation

C'est la somme de CHF 625'700.00 qui a été prévue dans le budget 2012, soit une hausse d'environ CHF 100'200.00 par rapport aux comptes 2010 (sans la Police). Cette augmentation s'explique par une augmentation des émoluments facturés par le Canton dans le cadre de la taxation et de la perception des impôts communaux.

l) Frais de transports

C'est la somme de CHF 1'420'100.00 qui a été prévue dans le budget 2012, soit une hausse d'environ CHF 155'600.00 par rapport aux comptes 2010 (sans la Police). Cette augmentation s'explique en grande partie par la hausse des tarifs relatifs aux transports scolaires et par l'octroi de la gratuité de l'abonnement des transports publics pour les écoliers.

m) Impôts et taxes

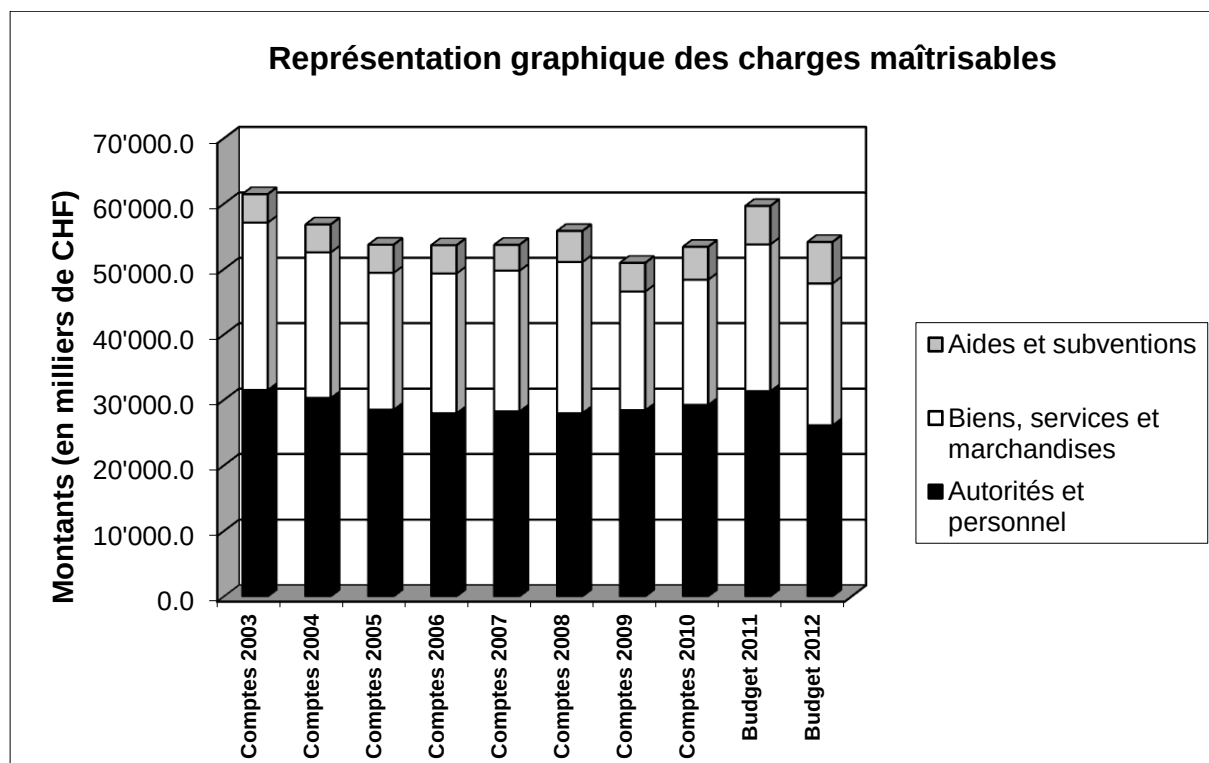
C'est la somme totale de CHF 227'200.00 qui a été prévue dans le budget 2012, soit une hausse d'environ CHF 218'200.00 par rapport aux comptes 2010 (sans la Police). Cette progression importante s'explique par la mise en place du nouveau règlement sur l'évacuation des eaux usées. En effet, la Commune devra s'acquitter de la taxe des eaux claires sur son réseau routier. Il est à noter que cette augmentation sera totalement compensée par des revenus supplémentaires.

2.1.1.3. Aides et subventions

Les aides et subventions sont, quant à elles, en progression par rapport au budget 2011 (sans les charges relatives à la Police) (+8.2%) et aux comptes de l'année 2010 (sans les charges de Police) (+26.3%). Cette importante progression provient, pour l'essentiel, de la hausse du coût du réseau d'accueil de l'enfance, de l'introduction d'une subvention relative aux transports des jeunes en formation, de l'augmentation du coût par habitant

ainsi que de la population pour le maintien à domicile (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile - AVASAD) ainsi que de la création de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



Il est à noter que la baisse constatée sur le budget 2012 des charges maîtrisables provient du transfert du personnel de Police, dès le 1^{er} janvier 2012, à l'Association intercommunale.

2.1.2. Charges non maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle.

Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- Charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- Charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

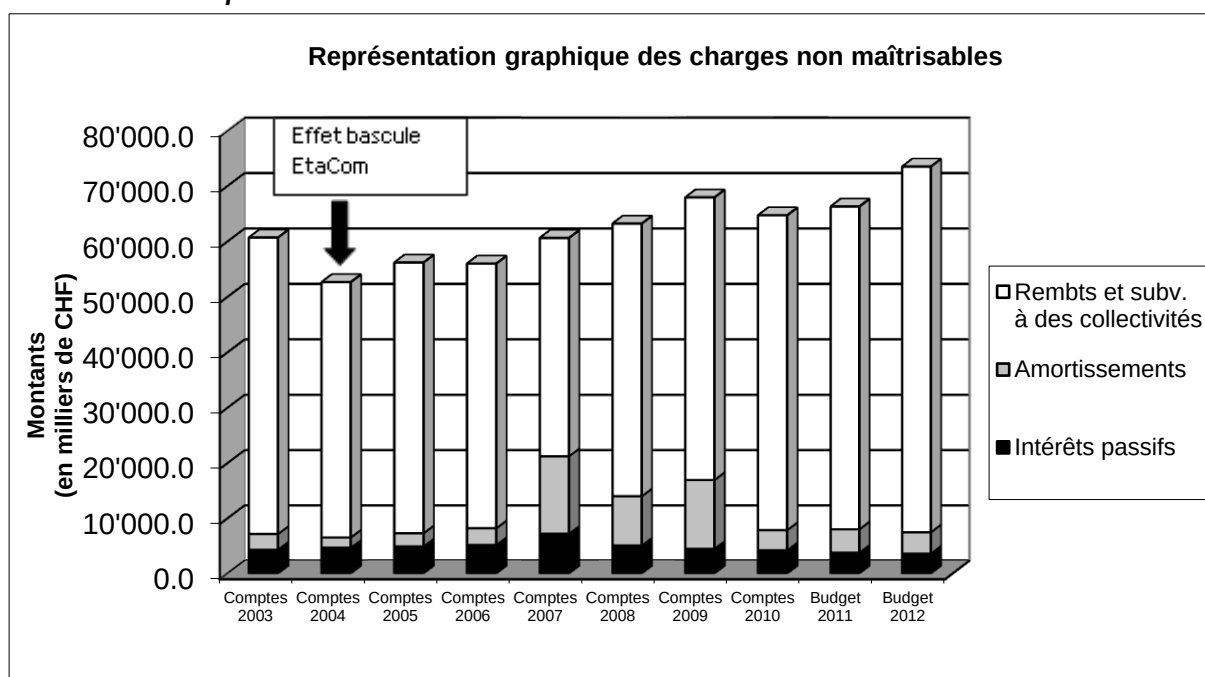
Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2012 et le budget 2011 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2012	Budget 2011	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	3'648'700.00	3'805'000.00	-156'300.00	-4.1%
Amortissements	3'866'900.00	4'248'900.00	-382'000.00	-9.0%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	66'030'600.00	58'283'430.00	7'747'170.00	13.3%
Total des charges non maîtrisables	73'546'200.00	66'337'330.00	7'208'870.00	10.9%

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2012 et les comptes 2010 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2012	Comptes 2010	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	3'648'700.00	4'234'150.23	-585'450.23	-13.8%
Amortissements	3'866'900.00	3'671'519.18	195'380.82	5.3%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	66'030'600.00	56'849'597.28	9'181'002.72	16.1%
Total des charges non maîtrisables	73'546'200.00	64'755'266.69	8'790'933.31	13.6%

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :



2.1.2.1. Intérêts passifs

Pour l'exercice 2012, la dette communale devrait évoluer de la manière suivante :

Libellé	Montants (en milliers de CHF)
Total des revenus prévus dans le budget 2012	- 137'109.0
Total des charges prévues dans le budget 2012	+ 137'156.4
Bénéfice prévu dans le budget 2012	+47.4
Eléments non monétaires :	
Imputations internes (charges) prévues dans le budget 2012	8'869.2
Imputations internes (revenus) prévues dans le budget 2012	-8'869.2
Amortissements comptables prévus dans le budget 2012 (minimum légal)	3'866.9
Attributions fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2012	533.3
Prélèvements fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2012	-1'290.4
Cash-flow (capacité d'autofinancement) prévu dans le budget 2012	3'157.2
Investissements prévus pour l'année 2012 (selon PI 2010-2014) (1)	-14'376.0
Besoin en capitaux étrangers (augmentation de l'endettement)	-11'218.8
Liquidités prévisibles au 1^{er} janvier 2012	4'000.0
Augmentation probable de la dette durant l'exercice 2012	7'218.8
Dette probable au 31 décembre 2012	-100'000.0

(1) Prise en compte du plan des investissements des années 2010 à 2014 car le plan des investissements pour les années 2011 à 2015 n'était pas encore finalisé au moment de la rédaction du présent préavis

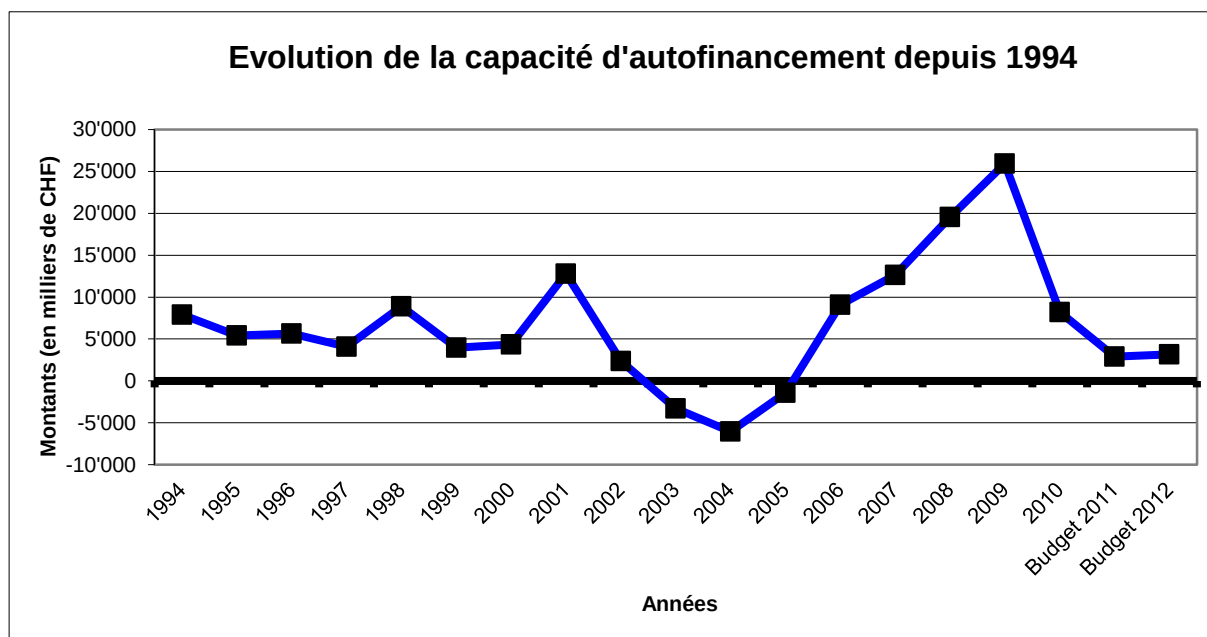
Ainsi, au 31 décembre 2012, la dette communale devrait se situer aux alentours de CHF 100.0 mios et ce, grâce aux liquidités accumulées ces dernières années.

Les intérêts relatifs au budget 2012 sont inférieurs d'un peu moins de CHF 160'000.00 que ceux qui ont été prévus dans le cadre de l'élaboration du budget 2011. Il est intéressant de constater que, grâce aux excellents résultats réalisés depuis l'année 2006, notre Commune a été en mesure de rembourser la dette à la hauteur de CHF 48.4 mios, ce qui aura pour principale conséquence, une baisse des intérêts passifs d'environ CHF 1.5 mio, soit un peu plus de l'équivalent d'un point d'impôts.

Echéancier des emprunts contractés :

Années	Montants échus (en CHF)	Taux d'intérêt moyen (en %)
2012	27'000'000.00	4.1%
2013	14'000'000.00	3.1%
2014	18'000'000.00	2.8%
2015	15'000'000.00	3.1%
2016	10'000'000.00	3.2%
2017	10'000'000.00	3.2%
Total	94'000'000.00	3.3%

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au budget 2012 :



On constate que depuis l'année 2003, la Ville de Pully a systématiquement généré des marges d'autofinancement négatives, et ce, jusqu'en 2005. Les années 2006 à 2010 ont été très bonnes et ont généré des marges d'autofinancement largement positives, ce qui a permis à notre commune de financer l'entier de ses investissements par des fonds propres et de rembourser une partie de la dette communale.

2.1.2.2. Amortissements

Les amortissements sont en baisse de 9.0% par rapport au budget 2011. Ceci provient pour l'essentiel de l'amortissement du filtre à bande de la STEP qui est prévu, en une seule fois, sur l'exercice 2011. Il est à noter que cette dépense supplémentaire sera totalement

compensée par un prélèvement sur les fonds relatifs à la rénovation du bâtiment ainsi qu'aux machines de la STEP. Nous rappelons que les amortissements comptables sont pratiqués selon le minimum légal. Par conséquent, nous n'avons plus aucune marge de manœuvre quant à la réduction de ce type de charges.

Par rapport aux comptes 2010, on constate une augmentation de 5.3%.

2.1.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

L'augmentation de 13.3% par rapport au budget 2011 provient de l'Association intercommunale de Police. En effet, dès le 1^{er} janvier 2012, les charges liées à la Police (frais de personnel, achat de matériel, etc) ne seront plus enregistrées dans la comptabilité communale, dans les comptes correspondants ; notre Commune financera cette Association par le biais d'une participation qui fait partie des remboursements, participations et subventions à des collectivités.

Durant l'été de cette année, nous avons reçu le décompte final relatif aux charges péréquatives de l'année 2010. Il s'avère que le Canton nous a remboursé la somme nette d'environ CHF 4.4 mios. Ce montant viendra influencer de manière positive les comptes de l'année 2011.

Le décompte final de l'année 2010 est le dernier de l'ancien système péréquatif. En effet, dès l'année 2012, les décomptes annuels seront basés selon le nouveau système qui est entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2011. Selon toute vraisemblance, ce dernier devrait être plus stable et par conséquent, nous devrions avoir beaucoup moins d'écarts entre les acomptes payés et les décomptes finaux.

2.1.2.3.1 Réforme policière

Suite à la votation du 27 septembre 2009 lors de laquelle les Vaudois ont refusé l'initiative dite « D'Artagnan, pour une police unifiée et plus efficace », le Conseil d'Etat et les communes vaudoises ont signé une convention. Cette dernière comprend les buts suivants :

- Assurer une sécurité publique permanente de qualité sur l'ensemble du territoire vaudois ;
- Instaurer une collaboration étroite entre les autorités responsables de la sécurité publique ;
- Accroître l'efficacité des forces de police par une meilleure coordination ;
- Supprimer la concurrence liée aux statuts des policiers vaudois, par une harmonisation de ces derniers dans les cinq à dix prochaines années, en vue de leur unification à terme.

Après cela, une loi a été élaborée. Cette dernière prévoit l'élargissement des missions des polices municipales. Ces tâches supplémentaires sont les suivantes :

- Compétences judiciaires de constat (plaintes et auditions de plaintes) ;
- Constats de cambriolage ;
- Violences conjugales ;
- Appui aux autres polices communales en cas de besoin ;
- Coordination cantonale dans le domaine de la prévention.

Afin d'être en mesure d'assumer les tâches qui découlent des compétences des polices municipales, la Loi sur l'Organisation Policière Vaudoise (ci-après LOPV) prévoit les conditions suivantes :

- Constituer un corps de police municipal répondant aux exigences fixées ;
- Adhérer à une association intercommunale de police qui dispose d'un corps de police répondant aux exigences fixées ;
- Confier l'exercice de ces tâches à la police cantonale.

Ainsi, la LOPV fixe les conditions afin que les corps de police municipaux et intercommunaux soient accrédités. Elles sont les suivantes :

- Disposer d'une taille suffisante permettant d'assurer les tâches qui leur incombent ;
- Les tâches assignées aux polices communales et intercommunales doivent être assurées de manière permanente (7 jours sur 7 et 24 heures sur 24).

Dans ce contexte, notre Commune a opté pour la création, dès le 1^{er} janvier 2012, d'une Association intercommunale de police, en partenariat avec les communes de Belmont-sur-Lausanne, de Paudex et de Savigny.

La constitution de cette Association intercommunale a été acceptée par les organes législatifs des quatre communes concernées.

De par le fait de l'attribution de tâches supplémentaires aux polices communales et intercommunales, les coûts liés à l'exercice des tâches de police vont sensiblement augmenter ces prochaines années. Dans ce contexte, le financement des charges supplémentaires sera assuré par une bascule de deux points d'impôts cantonal en faveur des communes.

En ce qui concerne les communes qui n'ont pas de police municipale ou qui ne font pas partie d'une Association intercommunale de police, c'est la police cantonale qui fournira les prestations prévues par la loi. Les principes suivants ont été retenus :

- Facturation par le Canton au coût réel des prestations fournies ;
- Le montant total de la facture ne pourra néanmoins être supérieur à la valeur de deux points d'impôts bruts de ladite commune ;
- Les prestations demandées à la police cantonale par une commune qui va au-delà de celles fournies selon les dispositions légales, feront l'objet d'un contrat de prestation et seront facturées à leur coût réel.

De plus, la Convention signée entre les communes et le Conseil d'Etat prévoit, au niveau financier, les dispositions suivantes :

- La réforme policière doit être financièrement neutre pour le Canton et les communes prises dans leur ensemble ;
- Les effets financiers seront chiffrés et arrêtés au moment de l'entrée en vigueur de la réforme ;
- Le manque à gagner résultant de la valeur de deux points d'impôts et le coût réel des prestations fournies par la police cantonale sera restitué chaque année à l'Etat de Vaud par le biais de la nouvelle péréquation intercommunale.

Par conséquent, les montants non facturés par le Canton aux communes ayant une capacité contributive trop faible, seront répartis sur l'ensemble des communes par le biais de la nouvelle péréquation intercommunale.

Selon les premières estimations des services cantonaux, les montants à répartir entre les communes devrait se situer aux alentours de CHF 40.0 mios par année.

Ainsi, pour notre Commune, en plus du coût supplémentaire engendré par les nouvelles tâches confiées aux polices communales et intercommunales, il y aura également la somme approximative de CHF 1.5 mio représentant notre part au financement du manque à gagner en faveur du Canton.

Par conséquent, l'Association intercommunale de Police engendrera des coûts supplémentaires qui peuvent être résumés de la manière suivante :

<u>Eléments</u>	<u>Montants (en CHF)</u>
Participation de la Ville de Pully au financement de l'Association intercommunale de Police	6'392'700.00
Coût de la Police lors du bouclage des comptes 2010	-5'480'329.00
Augmentation du coût de la Police pour Ville de Pully	912'371.00
Facturation prestations communales (informatique, RH, comptabilité, loyers, ...) qui ne l'étaient pas auparavant	-564'500.00
Augmentation du coût de la Police en tenant compte des facturations de services de la Ville de Pully	347'871.00

Ainsi, le coût supplémentaire pour l'année 2012 à charge de notre Commune, suite au transfert de tâches aux polices communales et intercommunales est estimé à environ CHF 350'000.00.

Si nous récapitulons les conséquences financières liées à l'entrée en vigueur de la réforme policière, nous obtenons :

<u>Eléments</u>	<u>Montants (en CHF)</u>
Coût supplémentaire de l'Association intercommunale Police	347'871.00
Participation financement manque à gagner du Canton	1'517'800.00
<i>Coût total supplémentaire</i>	<i>1'865'671.00</i>
Bascule de deux points d'impôts en faveur des communes	-2'431'384.00
Ecart en faveur de la Ville de Pully	-565'713.00

Par conséquent, l'opération liée à l'introduction de la réforme policière est favorable à notre Commune dans le cadre de l'élaboration du budget 2012. Néanmoins, il faut être conscient que le coût de l'Association intercommunale de Police va progressivement augmenter ces prochaines années afin qu'elle soit en mesure d'assumer l'ensemble des tâches que la LOPV attribue aux polices communales et intercommunales.

2.1.2.3.2 Financement de la facture sociale

Afin d'alléger le financement des communes vaudoises relatif à la facture sociale, le nouveau système de péréquation, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011, prévoit, contre une bascule de six points d'impôts des communes en faveur du Canton, une diminution de la facture sociale. Pour ce faire, certains régimes ont été sortis de la facture sociale et, par conséquent, seront financés uniquement par le Canton. Les régimes concernés sont les suivants :

- Les subsides à l'assurance maladie versés aux bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI ;
- L'enseignement spécialisé ;
- L'aide au domaine de l'asile.

Par conséquent, la participation au financement de la facture sociale de notre Commune, selon le nouveau système péréquatif vaudois, se présente de la manière suivante :

Couches	Montants	
1 ^{ère} couche - Prélèvement sur les recettes conjoncturelles	CHF	3'852'600.00
2 ^{ème} couche - Ecrêtage de la capacité financière	CHF	7'414'800.00
3 ^{ème} couche - Paiement en points d'impôts écrêtés (11.82)	CHF	14'494'700.00
Total participation de notre Commune à la facture sociale	CHF	25'762'100.00

Par rapport au décompte final de l'année 2010, qui, lui, a été établi selon l'ancien système péréquatif, nous constatons que notre participation incluse dans le budget 2012 est inférieure d'environ CHF 1.7 mio. Cependant, il ne faut pas oublier que notre Commune s'est vue « amputer » de l'équivalent de six points d'impôt en faveur du Canton, ce qui représente une baisse de nos recettes fiscales de l'ordre de CHF 7.2 mios. Ainsi, l'économie réalisée sur le financement de la facture sociale prévisionnelle 2012 ne compense que très partiellement la diminution de nos revenus fiscaux. En effet, nous constatons que le manque à gagner pour notre Commune est de l'ordre de CHF 5.5 mios.

Tableau mentionnant l'évolution de la facture sociale entre le budget 2012 et le décompte final pour l'année 2010 (en CHF) :

Libellé	Budget 2012	Décompte 2010	Différence	Différence (en %)
PC à domicile et hébergement	8'914'900.00	7'282'194.00	1'632'706.00	22.4%
Assurance maladie	2'001'000.00	4'307'389.00	-2'306'389.00	-53.5%
Aides, subventions et autres régimes sociaux		11'671'276.00	-11'671'276.00	-100.00%
RI et participation cantonale à l'assurance chômage	8'538'400.00		8'538'400.00	
Subventions et aides aux personnes handicapées	3'905'200.00		3'905'200.00	
Prestations pour la famille et autres prestations sociales	1'228'000.00		1'228'000.00	
Bourses d'étude et d'apprentissage	1'174'600.00		1'174'600.00	
Protection de la jeunesse				
Centre d'orientation et de formation professionnelle - Transition formation				
Enseignement spécialisé		4'183'741.00	-4'183'741.00	-100.0%
Total facture sociale	25'762'100.00	27'444'600.00	-1'682'500.00	-6.1%

Tableau mentionnant l'évolution de la facture sociale entre le budget 2012 et le budget 2011 (en CHF) :

Libellé	Budget 2012	Budget 2011	Différence	Différence (en %)
PC à domicile et hébergement	8'914'900.00	9'411'000.00	-496'100.00	-5.3%
Assurance maladie	2'001'000.00	2'093'400.00	-92'400.00	-4.4%
RI et participation cantonale à l'assurance chômage	8'538'400.00	8'309'100.00	229'300.00	2.8%
Subventions et aides aux personnes handicapées	3'905'200.00	4'204'000.00	-298'800.00	-7.1%
Prestations pour la famille et autres prestations sociales	1'228'000.00	1'044'200.00	183'800.00	17.6%
Bourses d'étude et d'apprentissage	1'174'600.00	1'319'900.00	-145'300.00	-11.0%
Total facture sociale	25'762'100.00	26'381'600.00	-619'500.00	-2.3%

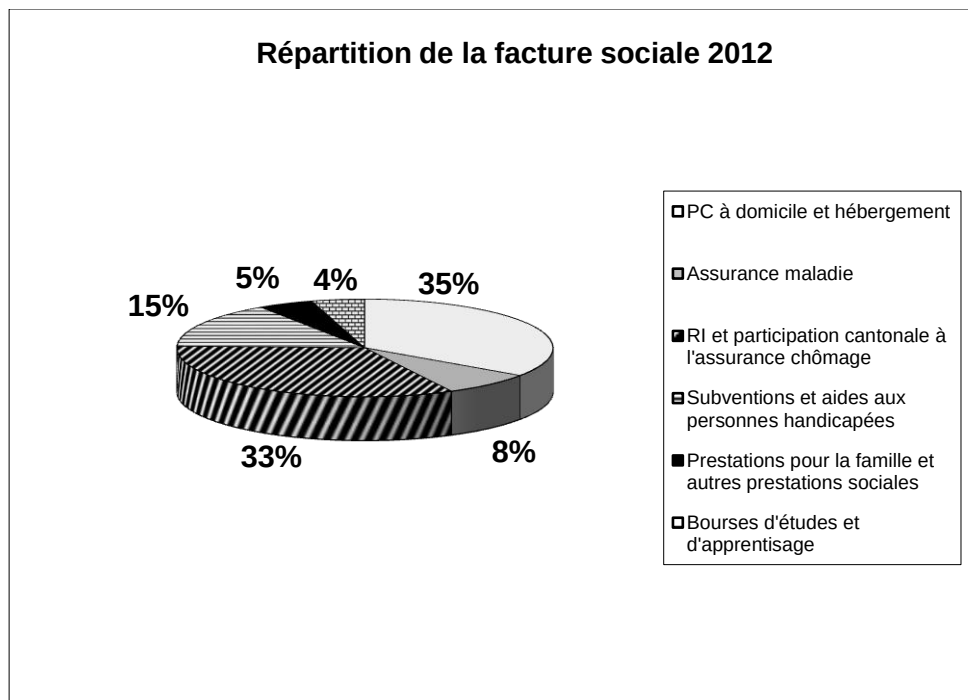
Globalement, la part des communes vaudoises au financement de la facture sociale pour l'année 2012 est d'environ CHF 577.4 mios, soit une augmentation de 8.5% par rapport aux acomptes calculés dans le cadre de l'élaboration du budget 2011.

Les travaux conduits sous la direction de la Plateforme Canton Communes ont abouti à la nouvelle loi sur les péréquations intercommunales et à des changements importants dans la composition de la facture sociale. Ainsi, l'Etat de Vaud en a profité afin de revoir la répartition entre les différents régimes afin de présenter des ensembles de dépenses plus homogènes. Par conséquent, l'ancien régime « Aides, subventions et autres régimes sociaux » a été réparti entre les régimes « RI et participation cantonale à l'assurance chômage », « Subventions et aides aux personnes handicapées » et « Prestations pour la famille et autres prestations sociales ». Quant au régime « Enseignement spécialisé », il sort de la facture sociale et le secteur bourse constitue, à lui seul, le nouveau 6^{ème} régime.

Ainsi, les différents régimes de la facture sociale pour l'année 2012 se composent des éléments suivants :

- a) Prestations complémentaires à domicile et hébergement ;
- b) Assurance maladie ;
- c) Revenu d'insertion (RI) et participation cantonale à l'assurance chômage ;
- d) Subventions et aides aux personnes handicapées ;
- e) Prestations pour la famille et autres prestations sociales ;
- f) Bourse d'études et d'apprentissage.

Graphique montrant la part de chacun des régimes de la facture sociale :



On peut constater que la part de la Ville de Pully à la facture sociale est passée de CHF 9.8 mios en 1994 à CHF 25.8 mios pour le budget 2012, soit une augmentation de CHF 16.0 mios (+163.3%).

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

▪ 1994	15 points d'impôts
▪ 1995	15 points d'impôts
▪ 1996	16 points d'impôts
▪ 1997	15 points d'impôts
▪ 1998	23 points d'impôts
▪ 1999	21 points d'impôts
▪ 2000	21 points d'impôts
▪ 2001	20 points d'impôts
▪ 2002	24 points d'impôts
▪ 2003	28 points d'impôts
▪ 2004	33 points d'impôts
▪ 2005	36 points d'impôts
▪ 2006	27 points d'impôts
▪ 2007	17 points d'impôts
▪ 2008	20 points d'impôts
▪ 2009	20 points d'impôts
▪ 2010	24 points d'impôts
▪ 2011 (budget)	22 points d'impôts
▪ 2012 (budget)	21 points d'impôts

Dès lors, on ne peut que constater que, depuis 1994, la facture sociale en points d'impôts, a augmentée de 40%. Ceci veut dire également que les 32% de l'impôt perçu sur le revenu, sur la fortune, sur le bénéfice net et le capital des sociétés est consacré au paiement de la facture sociale. Le reste, soit 44 points, sont consacrés, d'une part, au paiement des autres charges cantonales et, d'autre part, au bon fonctionnement de la Ville de Pully.

2.1.2.3.3 *Financement de la péréquation directe horizontale*

La nouvelle péréquation directe horizontale s'effectue par une distribution d'un fonds en trois couches de financement et trois mécanismes de plafonnement.

Finalement, l'alimentation du fonds de péréquation en points d'impôts nécessaires dépend des redistributions prévues. Par conséquent, contrairement à l'ancien système, le système actuel de péréquation prévoit une participation en points d'impôts au fonds de péréquation qui sera variable d'une année à l'autre. Pour l'année 2012, cela représente l'équivalent de 19 points d'impôts.

Ainsi, la participation et le retour sur la péréquation directe horizontale de notre Commune, selon le nouveau système péréquatif vaudois, se présente de la manière suivante :

Couches et plafonnements	Montants
Distribution 1 ^{ère} couche - Population	CHF -12'068'400.00
Distribution 2 ^{ème} couche - Solidarité	CHF 0.00
Distribution 3 ^{ème} couche - Dépenses thématiques	CHF -1'078'200.00
1 ^{er} plafonnement - Plafonnement de l'effort	CHF 0.00
2 ^{ème} plafonnement - Plafonnement de l'aide	CHF 0.00
3 ^{ème} plafonnement - Plafonnement du taux	CHF 0.00
Alimentation du fonds de péréquation directe (19.00 points)	CHF 21'025'400.00
Total participation nette à la péréquation directe horizontale	CHF 7'878'800.00

Par rapport aux acomptes calculés dans le cadre de l'élaboration du budget 2011, nous constatons que notre participation incluse dans le budget 2012 est supérieure de CHF 337'800.00.

2.1.2.3.4 Charges péréquatives - Récapitulatif

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2012 et le budget 2011 (en CHF) :

Libellé	Budget 2012	Budget 2011	Différence	Différence (en %)
Financement facture sociale	25'762'100.00	26'381'600.00	-619'500.00	-2.3%
Alimentation fonds péréquation	21'025'400.00	20'895'500.00	129'900.00	0.6%
Retour sur péréquation directe	-13'146'600.00	-13'354'500.00	207'900.00	1.6%
Réforme policière	1'517'800.00	0.00	1'517'800.00	
Total péréquation directe horizontale nette	35'158'700.00	33'922'600.00	1'236'100.00	3.6%

Ainsi, nous constatons que les acomptes relatifs à l'année 2012 sont supérieurs de 3.6% à ceux qui avaient été calculés dans le cadre de l'élaboration du budget 2011. Il est important de préciser que cet écart est entièrement dû à l'introduction de la réforme policière qui a pour conséquence pour notre Commune, une charge supplémentaire de l'ordre de CHF 1.5 mio. Sans cet élément, les charges péréquatives incluses dans le budget 2012 sont inférieures de CHF 281'700.00 à celles qui ont été prévues dans le budget 2011.

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2012 et le décompte final de l'année 2010 (en CHF) :

Libellé	Budget 2012	Décompte 2010	Différence	Différence (en %)
Financement facture sociale	25'762'100.00	27'444'599.00	-1'682'499.00	-6.1%
Alimentation fonds péréquation	21'025'400.00	15'576'658.00	5'448'742.00	35.0%
Retour sur péréquation directe	-13'146'600.00	-5'158'867.00	-7'987'733.00	-154.8%
Réforme policière	1'517'800.00	0.00	1'517'800.00	
Total péréquation directe horizontale nette	35'158'700.00	37'862'390.00	-2'703'690.00	-7.1%

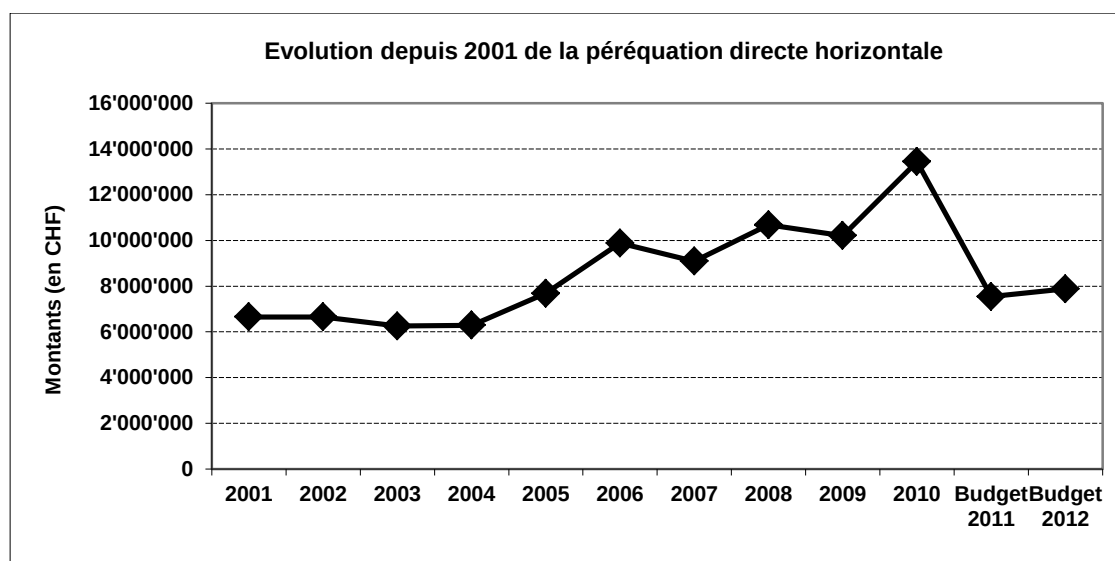
Ainsi, nous constatons que le nouveau système péréquatif nous est globalement favorable d'un peu plus de CHF 2.7 mios par rapport aux montants inclus dans le décompte final de l'année 2010.

L'équivalent des six points d'impôts relatifs à la « bascule » en faveur de l'Etat de Vaud représente approximativement la somme de CHF 7.2 mios. Le manque à gagner pour notre Commune suite au décompte final de l'année 2010 est d'environ CHF 4.5 mios (CHF 3.0 mios en ne tenant pas compte des incidences financières liées à la réforme policière).

En points d'impôts, voici ce que représente la péréquation directe horizontale, depuis 2001 :

▪ 2001	7.7 points d'impôts
▪ 2002	7.5 points d'impôts
▪ 2003	6.8 points d'impôts
▪ 2004	6.6 points d'impôts
▪ 2005	8.2 points d'impôts
▪ 2006	9.6 points d'impôts
▪ 2007	8.6 points d'impôts
▪ 2008	8.8 points d'impôts
▪ 2009	8.0 points d'impôts
▪ 2010	11.5 points d'impôts
▪ 2011 (budget)	6.2 points d'impôts
▪ 2012 (budget)	6.5 points d'impôts

On peut constater que la part nette de la Ville de Pully à la péréquation directe horizontale est passée de CHF 6.6 mios en 2001 à CHF 7.9 mios pour le budget 2012, soit une augmentation d'environ CHF 1.3 mio (+19.7%). En équivalent en points d'impôts, la nouvelle péréquation devrait avoir des incidences financières positives pour notre Commune. En effet, alors que la péréquation directe horizontale nette représentait l'équivalent de 7.7 points en 2001, elle ne représente plus que 6.5 points dans le cadre de l'élaboration du budget 2012.



2.1.2.3.5 Transports publics

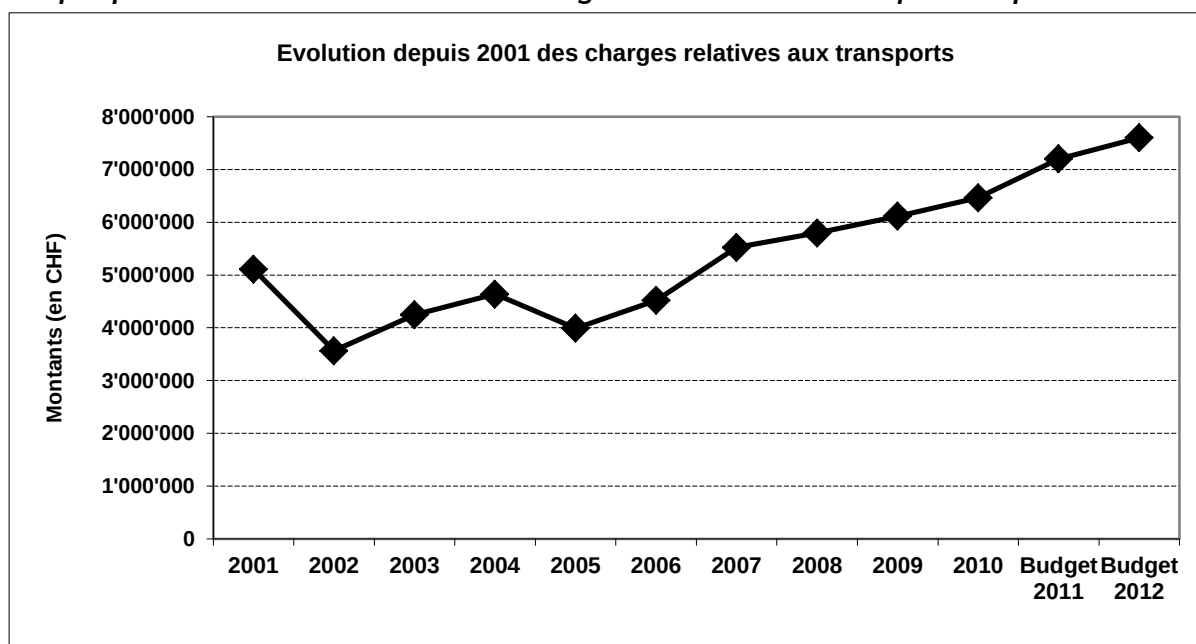
Vous trouverez ci-dessous le détail du montant relatif aux transports publics qui a été porté dans le budget 2012 :

▪ TL, estimation du déficit général	CHF	6'000'000.00
▪ Lignes régionales : bassin n° 5 Lausanne-Echallens-Oron	CHF	1'600'000.00
Montant porté au budget 2012		CHF 7'600'000.00

En points d'impôts, voici ce que représente la part de la Ville de Pully au financement des transports publics, depuis 2001 :

▪ 2001	5.9 points d'impôts
▪ 2002	4.0 points d'impôts
▪ 2003	4.6 points d'impôts
▪ 2004	4.9 points d'impôts
▪ 2005	4.3 points d'impôts
▪ 2006	4.4 points d'impôts
▪ 2007	5.2 points d'impôts
▪ 2008	4.8 points d'impôts
▪ 2009	4.8 points d'impôts
▪ 2010	5.5 points d'impôts
▪ 2011 (budget)	5.9 points d'impôts
▪ 2012 (budget)	6.3 points d'impôts

Graphique montrant l'évolution des charges relatives aux transports depuis 2001 :



L'augmentation constante constatée depuis l'année 2005 provient en grande partie de la prise en compte des coûts d'amortissement du chantier et des charges de fonctionnement du M2.

2.1.2.3.6 Reports de charges cantonales - Conclusions

En points d'impôts, voici ce que représente le total des reports de charges cantonales depuis 2001 :

▪ 2001	33.6 points d'impôts
▪ 2002	35.5 points d'impôts
▪ 2003	58.1 points d'impôts
▪ 2004	48.6 points d'impôts
▪ 2005	52.3 points d'impôts
▪ 2006	46.6 points d'impôts
▪ 2007	30.6 points d'impôts
▪ 2008	33.6 points d'impôts
▪ 2009	32.8 points d'impôts
▪ 2010	41.0 points d'impôts
▪ 2011 (budget)	34.1 points d'impôts
▪ 2012 (budget)	35.0 points d'impôts

Ainsi, on constate que la charge communale exprimée en points d'impôts, y compris les effets liés à la réforme policière, est, dans le cadre du budget 2012, légèrement supérieure à celle réalisée dans les comptes 2001.

Par conséquent, le total des reports de charges cantonales incluses dans le budget 2012 représente l'équivalent de 35.0 points d'impôts. Ceci veut dire que le 53.8% de nos ressources fiscales sont utilisées afin de financer ce type de charges.

2.1.3. Charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux imputations internes ;
- Charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

2.1.3.1. Imputations internes (charges)

Tout d'abord, il convient de rappeler que les imputations internes n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Ville de Pully. En effet, leurs charges relatives sont entièrement compensées par des revenus correspondants à ces mêmes imputations.

2.1.3.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions à des fonds et financements spéciaux sont également des opérations purement comptables. Par conséquent, elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Ville de Pully.

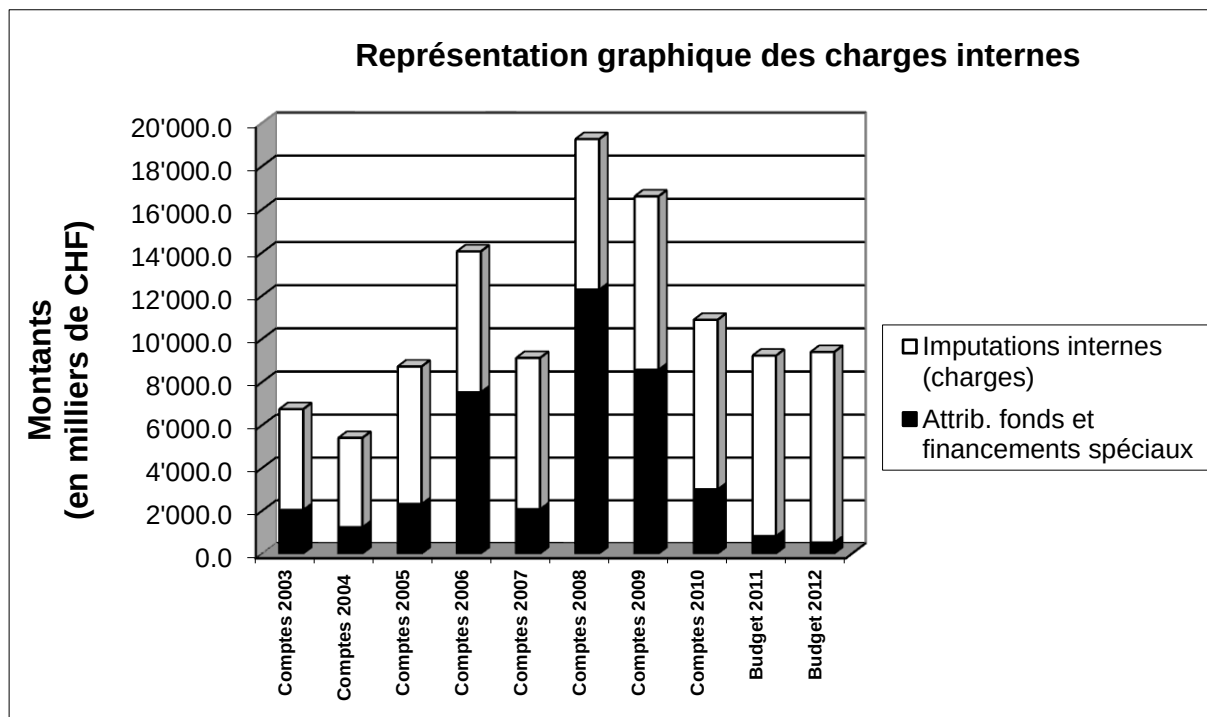
Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2012 et le budget 2011 :

Intitulé	Budget 2012	Budget 2011	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	8'869'200.00	8'404'600.00	464'600.00	5.5%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	533'300.00	829'370.00	-296'070.00	-35.7%
Total des charges internes	9'402'500.00	9'233'970.00	168'530.00	1.8%

Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2012 et les comptes 2010 :

Intitulé	Budget 2012	Comptes 2010	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	8'869'200.00	7'879'805.55	989'394.45	11.2%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	533'300.00	3'014'826.47	-2'481'526.47	-82.3%
Total des charges internes	9'402'500.00	10'894'632.02	-1'492'132.02	-13.7%

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :

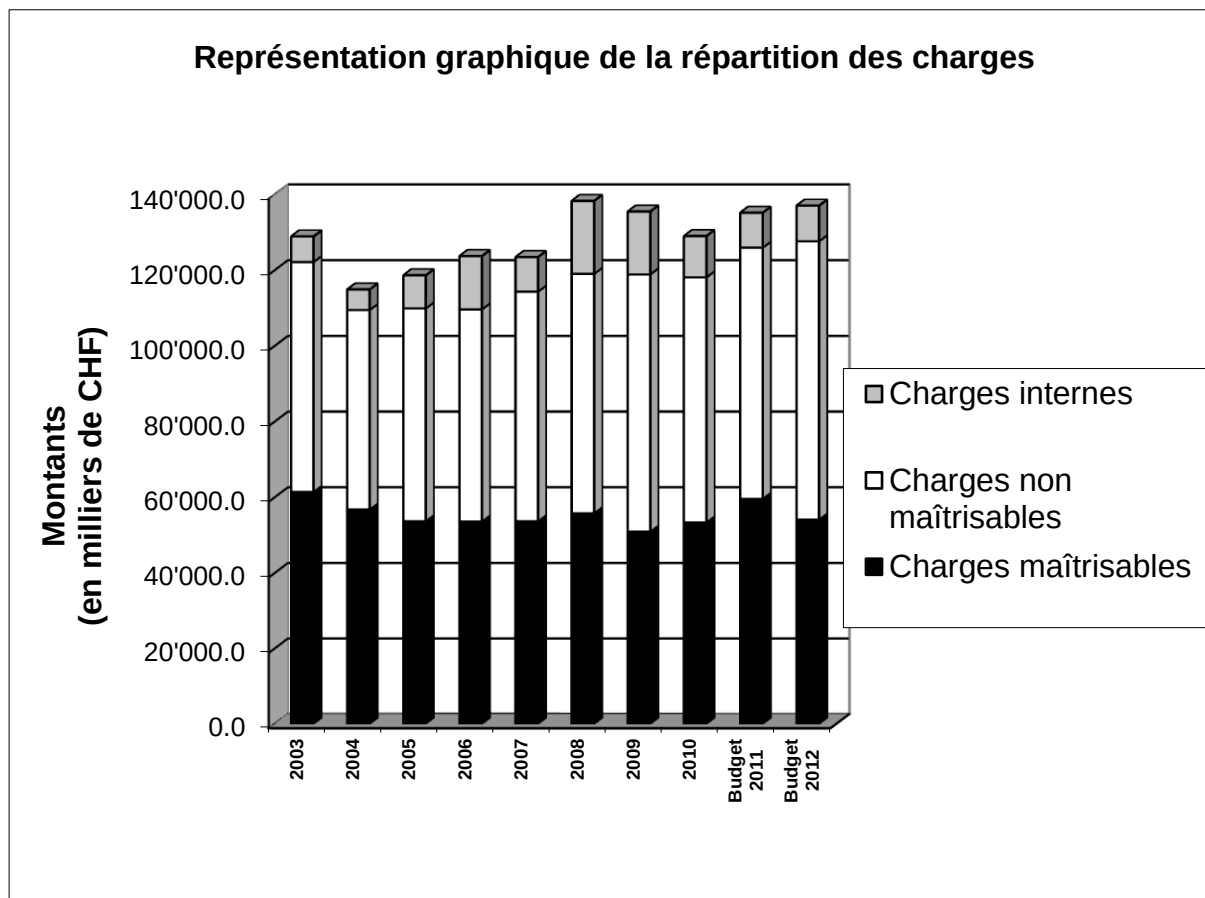


2.1.4. Analyse des charges - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2012, au budget 2011, aux comptes 2010 ainsi qu'aux comptes 2009 :

Intitulé	Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Comptes 2009
Autorités et personnel	26'120'900.00	31'341'100.00	29'241'258.00	28'434'763.41
Biens, services et marchandises	21'701'800.00	22'460'300.00	19'158'530.34	18'163'993.50
Aides et subventions	6'337'600.00	5'860'700.00	5'019'808.42	4'366'593.74
Sous-total charges maîtrisables	54'160'300.00	59'662'100.00	53'419'596.76	50'965'350.65
Intérêts passifs	3'648'700.00	3'805'000.00	4'234'150.23	4'515'667.24
Amortissements	3'866'900.00	4'248'900.00	3'671'519.18	12'465'740.62
Rembts et subv. à des collectivités	66'030'600.00	58'283'430.00	56'849'597.28	50'999'334.68
Sous-total charges non maîtrisables	73'546'200.00	66'337'330.00	64'755'266.69	67'980'742.54
Attrib. fonds et financements spéciaux	533'300.00	829'370.00	3'014'826.47	8'583'675.22
Imputations internes (charges)	8'869'200.00	8'404'600.00	7'879'805.55	8'026'897.56
Sous-total charges internes	9'402'500.00	9'233'970.00	10'894'632.02	16'610'572.78
TOTAL DES CHARGES	137'109'000.00	135'233'400.00	129'069'495.47	135'556'665.97

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



2.2. Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- Les revenus fiscaux ;
- Les revenus non fiscaux ;
- Les revenus internes.

2.2.1. Revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ;
- Impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- Impôt foncier ;
- Droits de mutation ;
- Impôts sur les successions et donations ;
- Impôts sur les chiens et taxes diverses ;
- Part aux impôts sur les gains immobiliers.

L'évaluation des revenus fiscaux est devenue, depuis le changement de système fiscal vaudois en 2004 (passage à la taxation postnumerando annuelle), un exercice plutôt délicat. Néanmoins, grâce à une année 2010 assez représentative, pour la première fois depuis 2004, nous avons en notre possession une année de base sur laquelle nous pouvons nous appuyer afin d'établir quelques prévisions.

Par contre, l'évaluation des recettes fiscales dans le cadre de l'élaboration du budget 2012 est confrontée à deux difficultés supplémentaires :

- Modification du taux d'imposition communal dès le 1^{er} janvier 2012, qui passera de 63.0 à 65.0, suite à l'introduction de la réforme policière ;
- L'année 2011 a elle aussi été marquée par une modification du taux d'imposition communal qui est passé de 69.0 à 63.0, suite à l'introduction du nouveau système péréquatif vaudois.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2012 (taux de 65.0) et le budget 2011 (taux de 63.0) (en CHF) :

Intitulé	Budget 2012 (Taux de 65.0)	Budget 2011 (Taux de 63.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	87'073'500.00	85'068'500.00	2'005'000.00	2.4%
Part à des recettes cantonales sans affectation	1'650'000.00	1'500'000.00	150'000.00	10.0%
Total des revenus fiscaux	88'723'500.00	86'568'500.00	2'155'000.00	2.5%

Comme vous pouvez le constater, le niveau des recettes fiscales prévues dans le budget 2012 est supérieur de 2.5% à celui prévu dans le cadre du budget 2011. Cette différence s'explique par le fait que les taux d'imposition appliqués dans le cadre du budget 2012 et le budget 2011 ne sont pas les mêmes. En effet, dès le 1^{er} janvier 2012, les taux d'imposition de l'ensemble des communes vaudoises seront augmentés de deux points d'impôts, et ce, en faveur des communes (introduction de la réforme policière).

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2012 (taux de 65.0) et les comptes 2010 (taux de 69.0) (en CHF) :

Intitulé	Budget 2012 (Taux de 65.0)	Comptes 2010 (Taux de 69.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	87'073'500.00	89'023'710.91	-1'950'210.91	-2.2%
Part à des recettes cantonales sans affectation	1'650'000.00	2'587'115.00	-937'115.00	-36.2%
Total des revenus fiscaux	88'723'500.00	91'610'825.91	-2'887'325.91	-3.2%

Comme vous pouvez le constater, le niveau des recettes fiscales prévues dans le budget 2012 est inférieur d'environ CHF 2.9 millions à celui réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2010. Cette différence s'explique par le fait que les taux d'imposition appliqués dans le cadre du budget 2012 et les comptes 2010 ne sont pas les mêmes. En effet, dès le 1^{er} janvier 2012, les taux d'imposition de l'ensemble des communes vaudoises seront augmentés de deux points d'impôts (réforme policière).

Dans ce contexte, afin d'opérer des comparaisons correctes, il y a lieu de convertir les recettes fiscales incluses dans le budget 2012 au taux de 69.0.

Intitulé	Budget 2012 (Taux de 69.0)	Comptes 2010 (Taux de 69.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	91'388'500.00	89'023'710.91	2'364'789.09	2.7%
Part à des recettes cantonales sans affectation	1'650'000.00	2'587'115.00	-937'115.00	-36.2%
Total des revenus fiscaux	93'038'500.00	91'610'825.91	1'427'674.09	1.6%

Ainsi, si le budget 2012 avait été établi avec un taux d'imposition identique à celui utilisé dans le cadre du bouclage des comptes 2010, nous constaterions une augmentation des recettes fiscales de 1.6%.

Par conséquent, les recettes fiscales incluses dans le budget 2012 (à un taux de 69.0) sont à peu près au même niveau que celles réalisées dans les comptes 2010.

2.2.1.1. Impôt sur le revenu

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le revenu (en CHF)
<i>Total des acomptes 2010 facturés (taux de 69.0)</i>	43'654'800.00
<i>Augmentation des acomptes de 5%</i>	2'182'700.00
<i>Total acomptes prévisibles pour 2012 (taux de 69.0)</i>	45'837'500.00
<i>Total acomptes prévisibles pour 2012 (taux de 65.0)</i>	43'200'000.00
<i>Décomptes finaux sur années antérieures (taux de 64.5)</i>	6'050'000.00
<i>Impôts sur les prestations en capital (taux de 65.0)</i>	840'000.00
<i>Total de l'impôt à la source mixte (taux de 65.0)</i>	4'400'000.00
<i>Activités dirigeantes (montant net)</i>	-60'000.00
<i>Impôt sur les frontaliers</i>	123'000.00
<i>Impôt récupéré sur les personnes physiques</i>	126'000.00
<i>Imputation forfaitaire personnes physiques</i>	-590'000.00
<i>Différences d'arrondis</i>	11'000.00
Total porté au budget 2012 (taux de 65.0)	54'100'000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 5% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2010, avec un taux d'imposition de 65.0. Il faut préciser qu'une partie de cette augmentation concerne la hausse du nombre de contribuables sur le territoire de notre Commune.

Par rapport aux comptes de l'année 2010, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le revenu, prévues dans le budget 2012, sont inférieures de 4.1%. Cette différence provient de la baisse du taux d'imposition communal de 4 points.

2.2.1.2. Impôt sur la fortune

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur la fortune (en CHF)
<i>Total des acomptes 2010 facturés (taux de 69.0)</i>	10'800'000.00
<i>Augmentation des acomptes de 3.5%</i>	378'000.00
<i>Total acomptes prévisibles pour 2012 (taux de 69.0)</i>	11'178'000.00
<i>Total acomptes prévisibles pour 2012 (taux de 65.0)</i>	10'500'000.00
<i>Décomptes finaux sur années antérieures</i>	500'000.00
Total porté au budget 2012 (taux de 65.0)	11'000'000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 3.5% sur ceux réalisés dans le cadre du boucllement des comptes 2010, avec un taux d'imposition de 65.0. La progression de 3.5% des acomptes se justifie afin de tenir compte de l'évolution positive du marché immobilier.

Par rapport aux comptes de l'année 2010, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur la fortune, prévues dans le budget 2012, sont supérieures de 0.4%.

2.2.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
<i>Total des acomptes 2010 facturés (taux de 69.0)</i>	2'470'000.00
<i>Augmentation des acomptes de 5%</i>	120'000.00
<i>Total acomptes prévisibles pour 2012 (taux de 69.0)</i>	2'590'000.00
<i>Total acomptes prévisibles pour 2012 (taux de 65.0)</i>	2'425'000.00
<i>Décomptes finaux sur années antérieures</i>	400'000.00
Total porté au budget 2012 (taux de 65.0)	2'825'000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 5% sur ceux réalisés dans le cadre du boucllement des comptes 2010, avec un taux d'imposition de 65.0.

Par rapport aux comptes de l'année 2010, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt spécial sur les étrangers, prévues dans le budget 2012, sont inférieures de 6.4%.

2.2.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le Bénéfice net (en CHF)
<i>Moyenne des acomptes 2010 facturés (taux de 69.0)</i>	7'900'000.00
<i>Augmentation des acomptes de 6%</i>	474'000.00
Total acomptes prévisibles pour 2012 (taux de 69.0)	8'374'000.00
Total acomptes prévisibles pour 2012 (taux de 65.0)	7'900'000.00
<i>Décomptes finaux sur années antérieures (taux de 69.0)</i>	1'000'000.00
<i>Incidence des allègements fiscaux</i>	-100'000.00
Total porté au budget 2012 (taux de 65.0)	8'800'000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 6% sur ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2010, avec un taux d'imposition de 65.0.

Par rapport aux comptes de l'année 2010, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice net des sociétés, prévues dans le budget 2012, sont supérieures de 7.8%.

2.2.1.5. Impôt sur le capital des sociétés

Durant l'année 2009, une modification de la loi sur les impôts a eu pour conséquence une diminution très importante de l'impôt sur le capital des sociétés (possibilité pour les entreprises de déduire sur l'impôt sur le capital, l'impôt sur le bénéfice). De plus, dès le 1^{er} janvier 2011, une nouvelle modification de la loi a eu pour conséquence une diminution de moitié du taux d'imposition du capital des sociétés (le taux est passé de 1.2 pour mille à 0.6 pour mille). Par conséquent, nous sommes partis du principe que le montant à intégrer dans le budget 2012 correspond à peu près à la même somme que celle réalisée dans le cadre du bouclage des comptes 2010.

2.2.1.6. Impôt sur les droits de mutation

Nous avons pris en compte, pour l'évaluation du montant relatif aux impôts sur les droits de mutation, la même somme qui a été réalisée dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2010.

2.2.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers

Cet impôt peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre. Par conséquent, nous avons pris en compte, pour l'évaluation du montant relatif à la part sur l'impôt sur les gains immobiliers, une moyenne des montants réalisés ces dernières années.

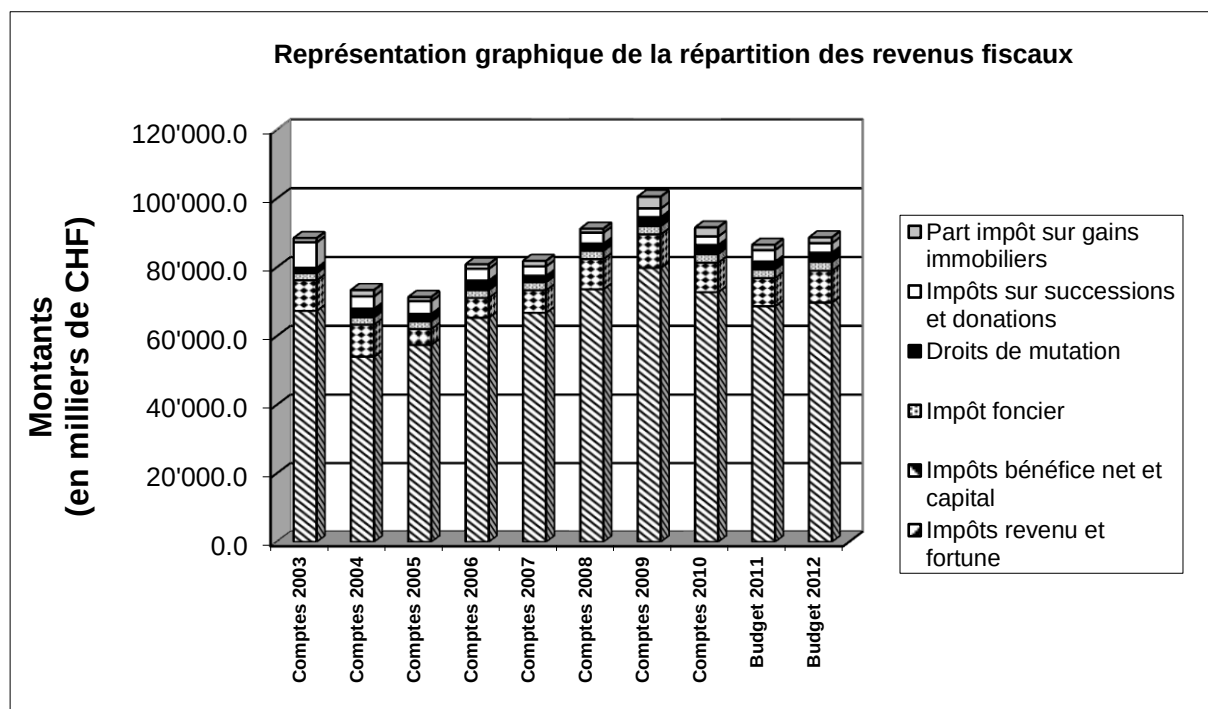
2.2.1.8. Recettes fiscales - Conclusion

Globalement, par rapport aux comptes 2010, les recettes fiscales diminuent d'environ CHF 2.9 mios, soit une baisse de 3.2%. De plus, par rapport au budget 2011, nous constatons que les recettes fiscales progressent d'environ CHF 2.2 mios, soit une hausse de 2.5%.

Ces différences proviennent pour l'essentiel des différents taux d'impositions. En effet, l'année 2010 comprend un taux d'imposition de 69.0, alors que pour l'année 2011, c'est un taux de 63.0, tandis que le budget 2012 a été calculé sur la base d'un taux d'imposition de 65.0.

Nous sommes convaincus que les recettes fiscales qui ont été évaluées dans le cadre de l'élaboration du budget 2012 sont réalistes, mais prudentes. Néanmoins, il faut être conscient que l'évolution de la situation économique est plus qu'incertaine en ce moment, notamment à cause de la force de la devise helvétique et de la crise de l'endettement dans la zone Euro et aux Etats-Unis.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



N.B. : En 2003, les revenus fiscaux communaux étaient calculés sur la base d'un taux d'imposition de 85.0.

2.2.2. Revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- Patentes et concessions ;
- Revenus relatifs au patrimoine ;
- Revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes ;
- Revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- Revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2012 et le budget 2011 (en CHF) :

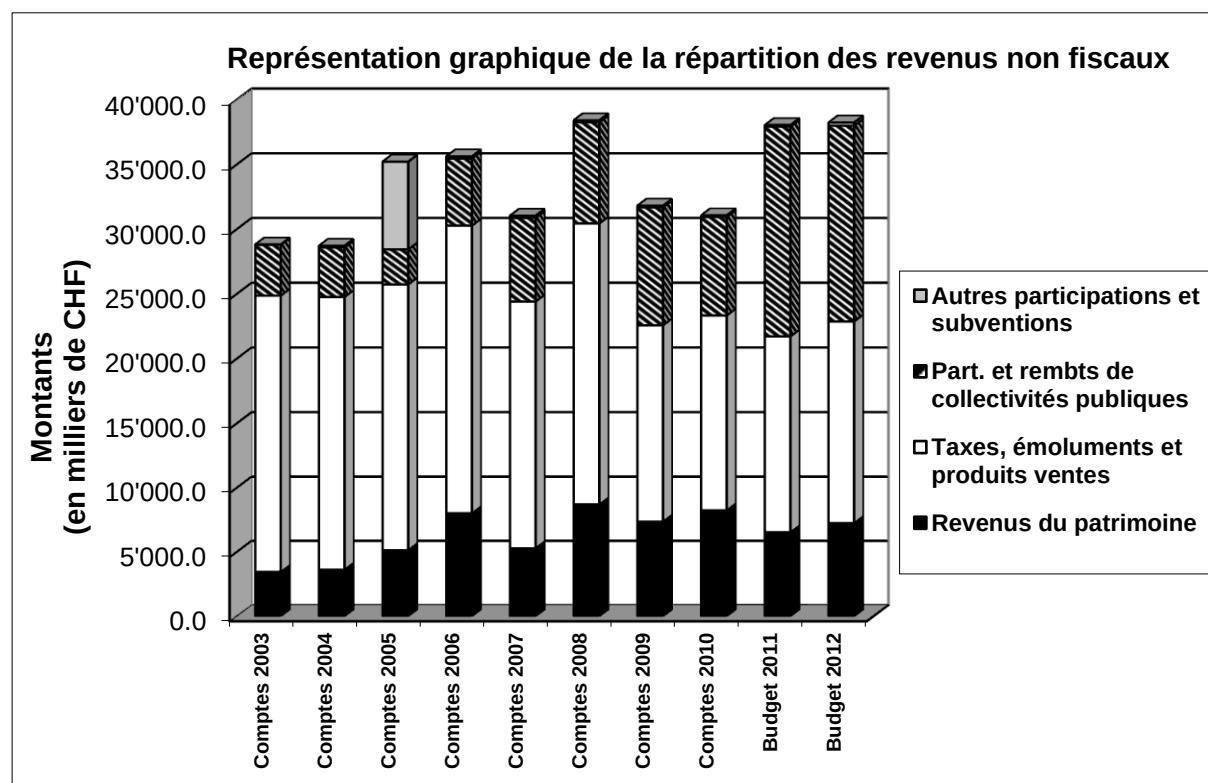
Intitulé	Budget 2012	Budget 2011	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	10'500.00	12'800.00	-2'300.00	-18.0%
Revenus du patrimoine	7'281'900.00	6'567'700.00	714'200.00	10.9%
Taxes, émoluments, produit des ventes	15'626'500.00	15'182'500.00	444'000.00	2.9%
Part. et rembts de collectivités publiques	15'112'300.00	16'196'800.00	-1'084'500.00	-6.7%
Autres participations et subventions	242'100.00	121'800.00	120'300.00	98.8%
Total des revenus non fiscaux	38'273'300.00	38'081'600.00	191'700.00	0.5%

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2012 et les comptes 2010 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2012	Comptes 2010	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	10'500.00	10'622.90	-122.90	-1.2%
Revenus du patrimoine	7'281'900.00	8'280'396.55	-998'496.55	-12.1%
Taxes, émoluments, produit des ventes	15'626'500.00	15'090'477.43	536'022.57	3.6%
Part. et rembts de collectivités publiques	15'112'300.00	7'612'341.05	7'499'958.95	98.5%
Autres participations et subventions	242'100.00	110'853.10	131'246.90	118.4%
Total des revenus non fiscaux	38'273'300.00	31'104'691.03	7'168'608.97	23.0%

Globalement, les revenus non fiscaux augmentent de 0.5% par rapport au budget 2011 et de 23.0% par rapport aux comptes 2010. Cette forte progression est due essentiellement au nouveau système péréquatif intercommunal qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011 et qui aura pour conséquence une augmentation importante du retour sur la péréquation directe horizontale.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



2.2.3. Revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- Revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- Revenus relatifs aux imputations internes (revenus).

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2012 et le budget 2011 (en CHF) :

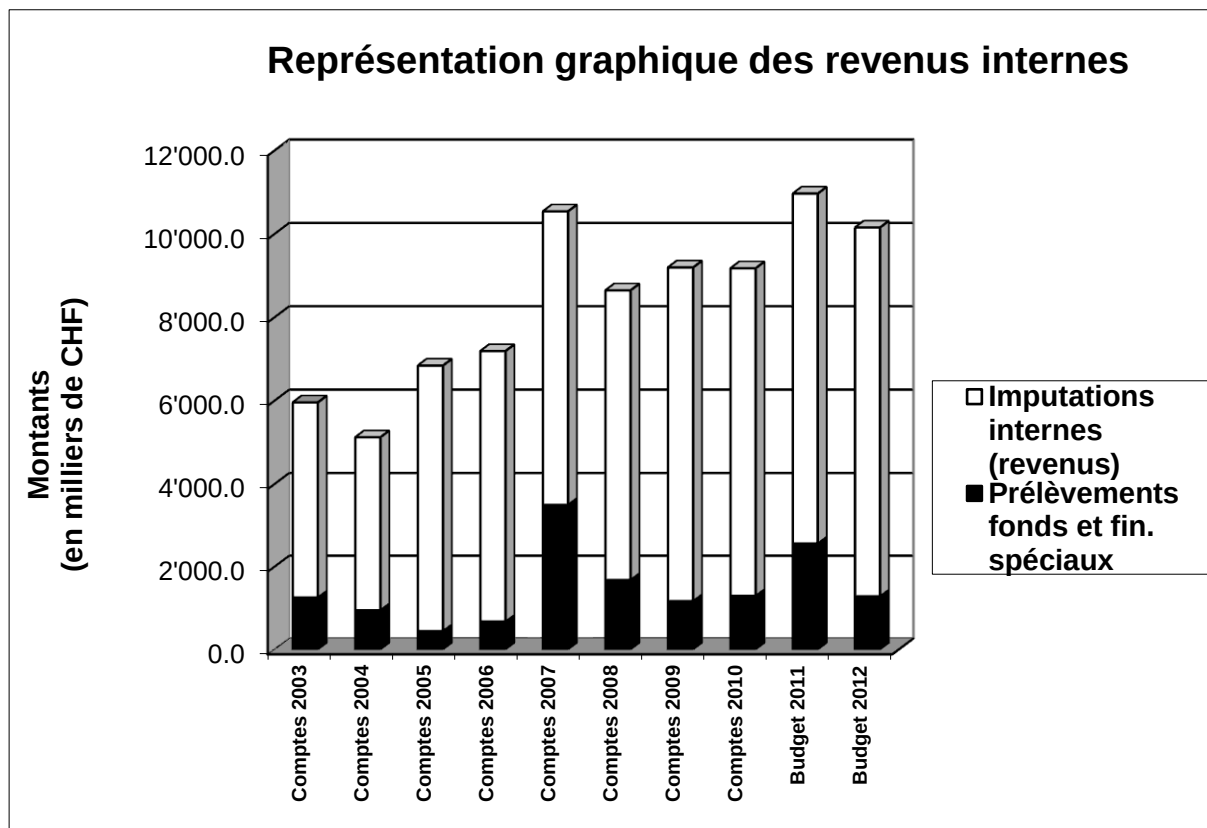
Intitulé	Budget 2012	Budget 2011	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (revenus)	8'869'200.00	8'404'600.00	464'600.00	5.5%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'290'400.00	2'570'200.00	-1'279'800.00	-49.8%
Total des revenus internes	10'159'600.00	10'974'800.00	-815'200.00	-7.4%

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2012 et les comptes 2010 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2012	Comptes 2010	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (revenus)	8'869'200.00	7'879'805.55	989'394.45	12.6%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'290'400.00	1'302'533.20	-12'133.20	-0.9%
Total des revenus internes	10'159'600.00	9'182'338.75	977'261.25	10.6%

L'augmentation des imputations internes par rapport aux comptes 2010 est le reflet de la volonté de répartir au mieux certains coûts pour des entités fournissant des prestations à d'autres entités. Ceci peut être considéré comme les prémices de la mise en place d'une comptabilité analytique. De plus, l'ouverture du marché de l'électricité exige une plus grande transparence dans le calcul des coûts. Ces imputations internes n'ont aucune incidence sur le résultat de la Commune.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

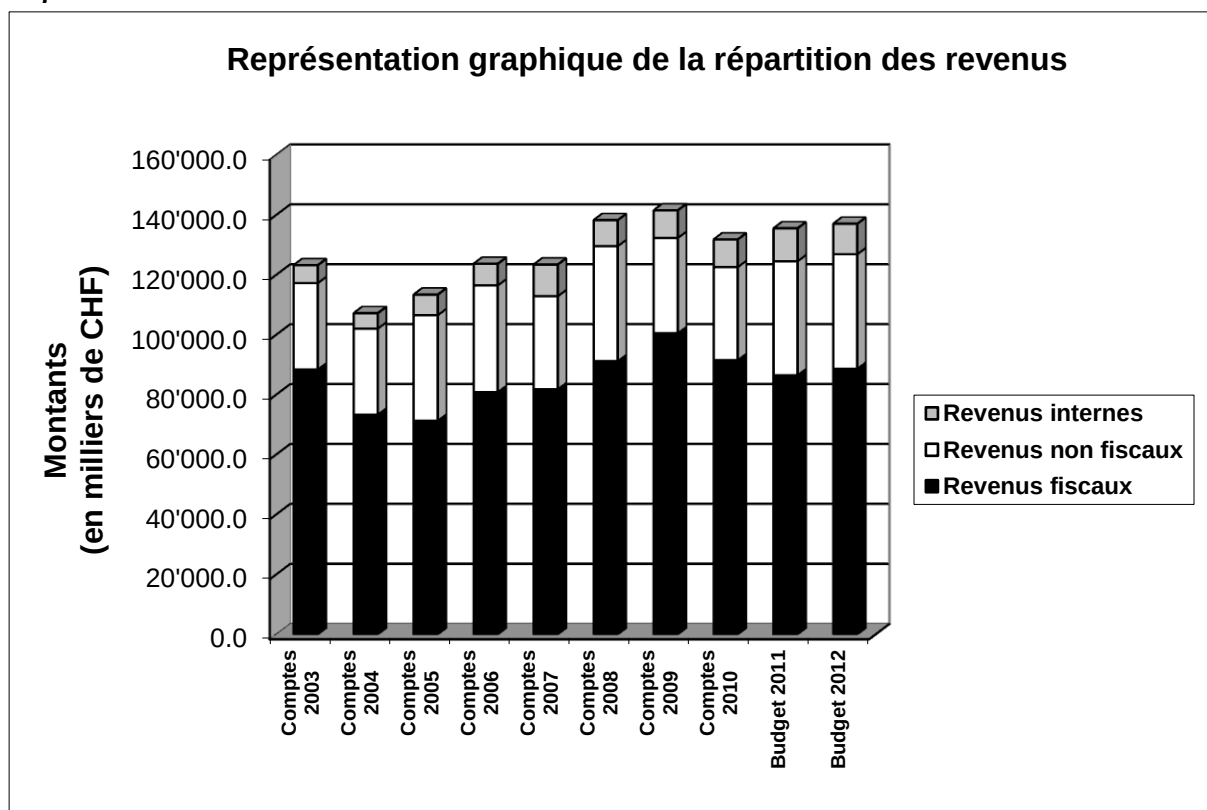


2.2.4. Analyse des revenus - Récapitulation

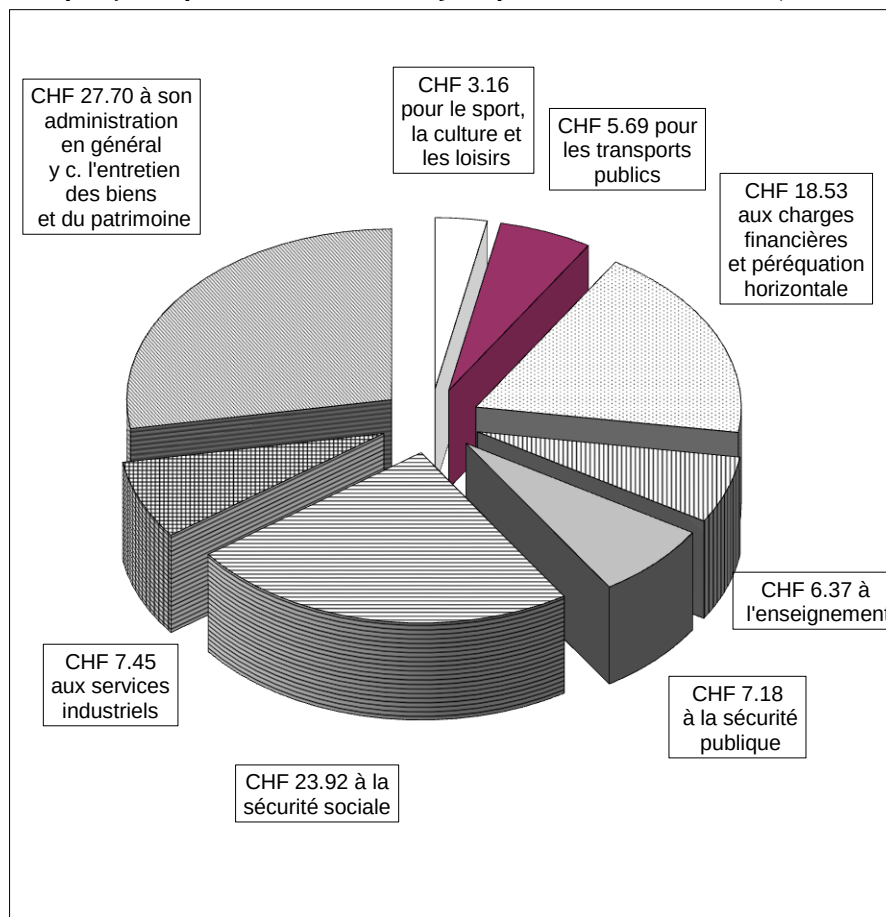
Tableau récapitulatif des revenus relatifs au budget 2012, au budget 2011, aux comptes 2010 ainsi qu'aux comptes 2009 :

Intitulé	Budget 2012 (tx d'impos. à 65.0)	Budget 2011 (tx d'impos. à 63.0)	Comptes 2010 (tx d'impos. à 69.0)	Comptes 2009 (tx d'impos. à 69.0)
Impôts sur le revenu et la fortune	69'780'000.00	68'720'000.00	72'811'239.81	79'851'947.92
Impôts sur le bénéfice net et le capital	9'240'000.00	8'180'000.00	8'575'608.18	9'748'641.50
Impôt foncier	2'600'000.00	2'510'000.00	2'510'904.85	2'441'547.20
Droits de mutation	2'700'000.00	2'300'000.00	2'659'980.10	2'615'215.30
Impôts sur successions et donations	2'700'000.00	3'300'000.00	2'413'445.97	2'486'287.70
Impôt sur les chiens et taxes diverses	53'500.00	58'500.00	52'532.00	57'316.20
Part impôts sur les gains immobiliers	1'650'000.00	1'500'000.00	2'587'115.00	3'377'644.00
Sous-total revenus fiscaux	88'723'500.00	86'568'500.00	91'610'825.91	100'578'599.82
Patentes et concessions	10'500.00	12'800.00	10'622.90	7'022.85
Revenus du patrimoine	7'281'900.00	6'567'700.00	8'280'396.55	7'396'162.90
Taxes, émoluments et produits ventes	15'626'500.00	15'182'500.00	15'090'477.43	15'211'678.89
Part. et rembts de collectivités publ.	15'112'300.00	16'196'800.00	7'612'341.05	9'117'460.20
Autres participations et subventions	242'100.00	121'800.00	110'853.10	115'798.25
Sous-total revenus non fiscaux	38'273'300.00	38'081'600.00	31'104'691.03	31'848'123.09
Prélèvements fonds et fin. Spéciaux	1'290'400.00	2'570'200.00	1'302'533.20	1'175'591.58
Imputations internes (revenus)	8'869'200.00	8'404'600.00	7'879'805.55	8'026'897.56
Sous-total revenus internes	10'159'600.00	10'974'800.00	9'182'338.75	9'202'489.14
TOTAL DES REVENUS	137'156'400.00	135'624'900.00	131'897'855.69	141'629'212.05

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2012, chaque fois que la Ville de Pully dépensera CHF 100.00, elle le consacrera :



2.2.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges et des revenus pour le budget 2012, par nature et par direction :

BUDGET 2012									
Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	7'656.6	693.5	2'878.5	7863.4	3'781.8	710.2	1'228.5	1'308.4	26'120.9
Biens, services, marchandises	3'543.0	671.0	2'894.5	4'973.2	3'099.8	212.8	109.5	6'198.0	21'701.8
Intérêts passifs	0.0	3'648.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3'648.7
Amortissements	243.6	580.0	245.7	1'153.0	1'188.5	20.0	43.4	392.7	3'866.9
Rembts, participations et subv. coll. publiques	7'968.5	21'025.4	0.0	2'321.4	34.6	8'549.6	26'117.1	14.0	66'030.6
Aides et subventions	1'080.9	0.0	2.9	0.0	804.4	0.0	4'449.4	0.0	6'337.6
Attrib. fonds et fin. spéciaux	25.0	70.0	0.0	338.3	0.0	100.0	0.0	0.0	533.3
Imputations internes	699.7	0.0	0.0	2'994.7	2'253.6	0.0	0.0	2'921.2	8'869.2
Total des charges	21'217.3	26'688.6	6'021.6	19'644.0	11'162.7	9'592.6	31'947.9	10'834.3	137'109.0
Impôts	0.0	87'073.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	87'073.5
Patentes, concessions	0.0	10.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	10.5
Revenus du patrimoine	245.3	1'002.1	2'883.9	1'036.3	239.8	630.6	0.0	1'243.9	7'281.9
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	1'479.9	89.3	535.7	3'674.3	624.4	292.9	838.0	8'092.0	15'626.5
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	1'650.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1'650.0
Participations et rembts de collectivités publiques	0.0	13'686.0	17.0	1.0	1'176.4	2.0	86.8	143.1	15'112.3
Autres participations et subventions	100.0	0.0	0.0	45.0	0.0	97.1	0.0	0.0	242.1
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	172.4	0.0	273.0	123.6	156.0	94.8	0.0	470.6	1'290.4
Imputations internes	607.5	855.6	572.5	3'170.7	2'659.0	0.0	119.2	884.7	8'869.2
Total des revenus	2'605.1	104'367.0	4'282.1	8'050.9	4'855.6	1'117.4	1'044.0	10'834.3	137'156.4

3. Equipement de modernisation des réseaux (EMR)

Depuis de très nombreuses années, dans le cadre de l'élaboration des budgets, le Conseil communal octroie à la Municipalité la somme de CHF 500'000.00 pour les équipements de modernisation des réseaux (EMR) des Services industriels.

Cela concerne les réseaux d'eau (CHF 250'000.00 par année) et d'électricité (CHF 250'000.00). Ces montants sont utilisés en cas de travaux urgents à opérer sur les réseaux concernés. En effet, il est très difficile de prévoir, dans le cadre du processus budgétaire, les travaux urgents sur les réseaux, suite à des ruptures de conduites, à des fuites importantes, à des problèmes sur le réseau basse tension, etc. De plus l'octroi de ce crédit-cadre permet de ne pas charger inutilement les budgets annuels.

Veuillez trouver ci-dessous, un tableau récapitulant les dépenses consentie dans le cadre de l'EMR durant ces 10 dernières années :

<u>Années</u>	<u>Réseau d'eau</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Réseau électrique</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Total</u> <u>(en CHF)</u>
2001	200'216.95	228'221.65	428'438.60
2002	112'773.20	132'523.95	245'297.15
2003	128'394.20	171'239.70	299'633.90
2004	217'991.45	108'952.20	326'943.65
2005	258'834.65	130'043.25	388'877.90
2006	85'194.90	100'964.35	186'159.25
2007	8'284.15	139'868.44	148'152.59
2008	109'388.76	117'364.72	226'753.48
2009	31'800.95	86'078.56	117'879.51
2010	11'209.15	79'450.25	90'659.40
Totaux	1'164'088.36	1'294'707.07	2'458'795.43

Comme vous pouvez le constater, c'est la somme totale d'environ CHF 1.2 mio pour le réseau d'eau et d'environ CHF 1.3 mio qui a été dépensée ces 10 dernières années. Ces montants sont amortis en fonction de la durée de vie de chacun des réseaux (30 ans pour le réseau d'eau et 20 ans pour le réseau d'électricité).

De plus, ce système a pour avantage que les montants ainsi consacrés à des travaux urgents de réparation viennent en augmentation de la valeur des réseaux respectifs, permettant ainsi une meilleure valorisation de ces derniers.

Dans ce contexte, la Municipalité propose au Conseil communal d'étendre également cette méthode au réseau d'épuration des eaux usées. En effet, ce réseau, à l'instar des réseaux d'eau et d'électricité, est soumis également à des travaux urgents très difficilement prévisibles d'une année à l'autre. C'est pour cette raison que nous vous proposons d'octroyer la somme de CHF 250'000.00 pour le réseau d'épuration des eaux usées.

Par conséquent, le montant total relatif à l'équipement de modernisation des réseaux est de CHF 750'000.00 pour l'année 2012.

4. Conclusions

Le budget 2012 présente un excédent de revenus de CHF 47'400.00. C'est la quatrième année consécutive que notre Commune est en mesure de présenter un budget équilibré et ce, malgré les incertitudes liées à l'évolution de la situation économique et à l'entrée en vigueur, dès le 1^{er} janvier 2012, de la réforme policière.

Les prochaines années seront très certainement marquées par la préparation d'importants projets qui auront pour but de moderniser et dynamiser notre cité (entretien du patrimoine communal, PALM, modernisation du quartier de la Gare, réhabilitation de la STEP, réfection de la piscine de Pully-Plage, etc.).

Le budget 2012 fait suite aux excellents résultats réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2006 à 2010. De plus, comme évoqué dans le préambule, il est fort probable que les comptes 2011 présentent également un résultat positif.

Ces excédents de recettes successifs ont permis à notre Commune de diminuer son endettement de manière importante. Ainsi, la dette communale devrait se situer à quelques CHF 100.0 millions au 31 décembre 2012. Cette baisse significative de notre endettement a pour principale conséquence, une diminution importante des intérêts passifs, que l'on peut évaluer à l'équivalent d'environ un point d'impôt, soit environ CHF 1.5 mios.

Néanmoins, il faut être conscient que la marge d'autofinancement ne sera pas suffisante pour financer l'entier des investissements communaux. Ainsi, l'année 2012 pourrait marquer la fin d'une période de désendettement de notre Commune ; nous devons en effet très certainement recourir à l'emprunt afin de financer une partie des investissements prévus. Cette même tendance devrait perdurer ces prochaines années et par conséquent, la dette communale devrait continuer à progresser.

Dans ce contexte, la Municipalité sera particulièrement attentive, dans la détermination des priorités, à ce que les projets d'investissement soient supportables et n'obèrent pas de manière disproportionnée la situation financière de la Ville de Pully.

La Municipalité estime que par une gestion maîtrisée des futurs budgets communaux et une planification raisonnable et intelligente des importants investissements à venir, la Ville de Pully sera à même de relever les nombreux défis qui l'attendent sans compromettre l'équilibre financier de notre Commune.

Actuellement, de grandes incertitudes planent sur l'évolution future de la situation économique mondiale. La crise de la dette de la zone Euro et de celle des Etats-Unis, ainsi que la force du franc suisse, sont des facteurs de risques non négligeables qui pourraient évidemment avoir des conséquences sur la situation financière future de notre Commune.

Dans ce contexte particulier et incertain, la Municipalité reste très attentive à l'évolution de la situation et adaptera sa stratégie d'investissement en fonction de l'évolution du contexte économique global.

La Municipalité est convaincue que le budget 2012 qui vous est présenté est réaliste et correspond à l'effort financier nécessaire pour offrir les prestations attendues de la population et maintenir le patrimoine communal.

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 17-2011 du 2 novembre 2011

vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2012 dont le résumé est le suivant :

▪ Total des charges	CHF	137'109'000.00
▪ Total des revenus	CHF	137'156'400.00
▪ Excédent de revenus	CHF	<u>47'400.00</u>

après :

▪ Amortissements	CHF	3'281'700.00
▪ Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF	533'300.00
▪ Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-1'290'400.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 750'000.00
3. d'approuver le budget 2012 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Admis par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



La secrétaire



C. Martin

Annexes : Brochure budget 2012
Budget 2012 de la CISTEP